

Diagnostic des ONG de l'Afrique Centrale

Cas du Cameroun, du Congo, du Gabon,
et de la République Centrafricaine

Préparé par
Jean Martial Bonis Charancle

Pour PVO-NGO/NRMS Project et Biodiversity Support Program, un consortium de World Wildlife Fund, de The Nature Conservancy et de World Resources Institute

Financé par l'Agence des Etats-Unis pour le Développement International

Sommaire

INTRODUCTION.....	1
I. LE SECTEUR DES ONGE AU GABON, AU CONGO ET EN RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE.....	6
A. Etude de cas du Gabon	6
1. <i>Le contexte des ONG au Gabon.....</i>	6
2. <i>Les ONGE.....</i>	8
3. <i>L'environnement externe des ONG.....</i>	11
4. <i>Bilan sur le secteur des ONGE.....</i>	14
B. République Centrafricaine (RCA).....	17
1. <i>Le contexte des ONG en RCA.....</i>	17
2. <i>Les ONG nationales en environnement (ONGE).....</i>	18
3. <i>Environnement externe des ONG.....</i>	21
4. <i>Bilan sur le secteur des ONGE.....</i>	24
C. Etude de cas du Congo.....	27
1. <i>Le contexte des ONG au Congo.....</i>	27
2. <i>Les ONG et l'environnement (ONGE).....</i>	28
3. <i>Environnement externe des ONG.....</i>	31
4. <i>Bilan sur les ONGE.....</i>	33
II. ANALYSE DES ÉTUDES DE CAS ET RECOMMANDATIONS POUR CARPE.....	37
A. Eléments essentiel de la dynamique des ONGE et leurs conséquences pour le CARPE.....	37
1. <i>Croissance des ONGE et acquisition des compétences.....</i>	37
2. <i>Deux besoins essentiels en développement des capacités institutionnelles.....</i>	39
3. <i>Trois faiblesses essentielles des ONGE.....</i>	40
4. <i>Analyse locale et compréhension globale des problèmes de l'environnement.....</i>	43
5. <i>Problématique globale du développement des capacités institutionnelles.....</i>	43
B. Adéquation entre les buts du CARPE et les interventions des ONG.....	45
1. <i>Choix des activités.....</i>	45
2. <i>Choix en terme de localisation.....</i>	47
C. Recommandations concernant le mécanisme de fonctionnement du CARPE.....	50
1. <i>Opinions communes entre les ONG des différents pays.....</i>	50
2. <i>Spécificités par pays.....</i>	51
ANNEXES	56
1. <i>Utilisation des ONGE du Cameroun.....</i>	57
2. <i>Commentaires sur les résumés des secteurs ONG au Congo et en RCA établis en 1993.....</i>	61
3. <i>Tableau des principaux domaines d'intervention des ONGE.....</i>	66
4. <i>Comparaison des ONG nationales et des ONG internationales.....</i>	67
5. <i>Propositions d'études complémentaires pour le CARPE.....</i>	68
6. <i>Rèférences sur le déroulement de la mission au Gabon.....</i>	76
7. <i>Rèférences sur le déroulement de la mission en RCA.....</i>	79
8. <i>Rèférences sur le déroulement de la mission au Congo.....</i>	82
NOTE	86

Cette publication a été rendue possible grâce au soutien du Bureau pour les Programmes Globaux, la Recherche et le Soutien aux Terrains, Centre pour l'Environnement, Office de l'Environnement et des Ressources Naturelles (G/ENV/ENR, acronyme anglais), Agence des Etats-Unis pour le Développement International, sous les conditions de la subvention No. DHR-5554-A-00-8044-00. Les opinions exprimées dans ce rapport sont celles de l'auteur et ne traduisent pas forcément les points de vue de l'Agence des Etats-Unis pour le Développement International.

Introduction

Ce rapport constitue l'extrait attendu du contrat n° MA 97. Il a été rédigé suite à une mission de 7 semaines dans 4 des pays du bassin du Congo; le Congo, le Gabon, la République Centrafricaine et le Cameroun. Le séjour dans ces différents pays a été effectué du 24 juin au 10 août 1996.

Contexte

Cette mission s'inscrivait dans les études préparatoires du programme CARPE. L'objectif principal était d'assister BSP dans la préparation du CARPE, en fournissant les données de base nécessaires à la conception du programme de subventions du CARPE. La mission a été menée en conjonction avec le directeur du projet PVO/NGO-NRMS (Michaël Brown).

Termes de références

Les grandes lignes des termes de références étaient:

- Inventorier les principales ONG travaillant dans la conservation et la gestion des ressources naturelles, au Gabon, au Congo et en République Centrafricaine. Les classer en catégories (développement; influence; projets intégrés de Conservation et de Développement; éducation relative à l'environnement; recherche,...).
- Décrire les tendances du gouvernement et des bailleurs de fonds par rapport à la conservation et à la gestion des ressources naturelles.
- Identifier les problèmes essentiels des ONG, sur les plans institutionnels et techniques; décrire les besoins ressentis par les ONG.
- Déterminer les éléments d'un environnement favorable pour les ONG.
- Evaluer la capacité des ONG du Cameroun d'intervenir comme prestataires de services pour d'autres ONG dans les pays du bassin du Congo.

Méthodologie

Le séjour dans chacun des pays focaux du CARPE (Congo; Gabon; République Centrafricaine) a été approximativement de 2 semaines. Le temps de travail a été utilisé de la manière suivante:

- 7 ou 8 jours dans la capitale consacrés à des entretiens avec différents types d'acteurs du secteur environnement (gouvernement, bailleurs de fonds, ONG internationales, projets internationaux, secteur privé, ONG nationales). Une trentaine d'entretiens a été réalisée dans chaque pays.
- 4 ou 5 jours hors de la capitale consacrés à des visites de terrain. Au Gabon et au Congo, un consultant national a été recruté pour la durée des visites de terrain. Ces consultants, membres d'ONGE, ont permis de valoriser au mieux les visites de terrain. En RCA, un consultant local a

été recruté pour une période de 6 jours, en partie à Bangui, en partie en visite de terrain. Dans ce cas aussi, l'apport a été incontestable.

Les lieux de visites de terrain ont été déterminés en général après 2 ou 3 jours de présence dans un nouveau pays en tenant compte des termes du contrats (raisonnable concentration d'ONG pouvant potentiellement participer dans les activités du CARPE) et des opportunités, notamment de déplacement.

La liste des personnes rencontrées, des sites et des organisations visités figure en annexe à ce document.

En ce qui concerne la méthode de collecte de données, on s'est surtout appuyé sur le principe de triangulation (consistant à demander la même information à différents types d'acteurs jusqu'à avoir l'impression de percevoir la complexité des situations et les principaux problèmes d'une manière non biaisée).

Principales limites rencontrées

Le rapport se limite essentiellement à un diagnostic global des ONGE dans les différents pays et à une analyse des conséquences pour CARPE. Le principe de triangulation permet de repérer assez rapidement le noyau des ONG les plus avancées dans un pays, ainsi que les principales forces et faiblesses du secteur ONG dans son ensemble. Mais des entretiens de 2 heures avec les ONG ne permettent pas d'établir un diagnostic institutionnel individualisé. La conséquence est que l'on est mal placé pour juger du potentiel des ONG prises individuellement. Par exemple, est ce que telle ou telle ONG pourra réunir les ressources humaines nécessaires pour faire plus; est ce que telle ou telle ONG a la capacité de gérer 2 ou 5 ou 10 fois plus de fonds qu'elle n'en gère à l'heure actuelle; est ce que telle ou telle ONG a réellement la capacité technique de faire telle ou telle type d'activité.

La durée du séjour au Cameroun (1 semaine, soit 5 jours ouvrables) nous a paru un peu courte par rapport aux termes de référence. Malgré cette difficulté, il nous a semblé positif d'avoir inclus le Cameroun dans cette étude et on n'a fait notre possible pour recueillir le maximum d'informations dans le laps de temps imparti.

Nous n'avons pas eu globalement de difficultés à trouver la majorité des personnes ressources, sauf en RCA. Du fait de la mutinerie, de nombreux projets n'ont plus de bureaux et leur documentation a été détruite, les chefs de projets expatriés sont parfois absents. Certaines ONG nationales ont été également impossibles à contacter, pour causes de changements d'adresses ou de numéro de téléphone.

Le temps accordé à la rédaction du rapport (10 jours) a constitué un sérieux challenge, dans la mesure où la quantité d'informations à traiter, recueillies pendant sept semaines sur le terrain, était importante.

Vocabulaire

Environnement. Les termes de référence utilisent l'expression "conservation et gestion des ressources naturelles" pour désigner le champ principal d'intervention des ONG. Nous avons préféré utiliser le terme "environnement", parce que les principales ONG qui travaillent dans ce secteur se qualifient elles mêmes le plus souvent d'ONG en environnement. Cela a posé parfois un problème avec certains interlocuteurs des autres secteurs qui avaient du mal à percevoir l'étendue des domaines que nous regroupons sous cette appellation. On a donc par la suite précisé que nous subdivisions l'environnement en 5 domaines principaux: l'éducation relative à l'environnement; la gestion des ressources naturelles; les activités de groupes de pression et de plaidoyer; les activités alternatives diminuant la pression sur l'écosystème forêt; les études et la recherche (Cf. en annexe n°3 la liste des activités potentielles des ONG dans le secteur de l'environnement).

ONGE (ONG ayant des activités en environnement). Nous avons choisi de regrouper sous ce sigle à la fois les ONG travaillant spécifiquement dans le secteur environnement et les ONG multisectorielles ayant une partie de leurs activités dans le secteur environnement. On a préféré cela à une séparation ONGE (ONG travaillant spécifiquement dans le secteur environnement) et ONGDE (ONG de Développement-Environnement = ONG multisectorielles ayant une partie de leurs activités dans le secteur environnement), parce que cette séparation accrédite l'idée que les questions d'environnement ne sont pas liées à celles du développement. Ainsi en RCA, les ONG spécifiques en environnement ont été refusées à une époque par le collectif des ONG sous le prétexte qu'elles ne s'occupaient pas de développement. Le sigle ONGE regroupant des ONGE spécifiques et des ONGE multisectorielles permet de rétablir cette situation, au moins sur le plan du vocabulaire.

ONG et association. Dans les 4 pays visités, les ONG sont des associations, puisqu'elles doivent s'enregistrer en suivant la procédure propre aux associations. Nous partons de ce principe dans ce document: les ONG représentent un type d'association, spécifiquement orienté vers les problèmes de développement, d'urgence et d'entraide sociale. Elles cohabitent avec d'autres types d'associations, telles que les associations sportives. Ce qui les unit aux autres types d'associations, d'après la loi, c'est l'apolitisme et le fait d'être à but non lucratif.

Plan du rapport. La première partie du rapport est constituée des trois études de cas sur le secteur des ONGE au Gabon, au Congo et en RCA.

La deuxième partie analyse les conséquences pour le CARPE des informations recueillies sur le secteur des ONGE dans les différents pays, et notamment:

- Quels sont actuellement les éléments essentiels de la dynamique des ONG et comment CARPE doit-il se positionner par rapport à cette dynamique?
- Les informations recueillies mettent-elles CARPE en position de faire des choix concernant les interventions les plus pertinentes à appuyer (en terme de secteurs d'activités, en terme de localisation géographique)?
- Quel mécanisme de fonctionnement CARPE devrait-il mettre en place?

Les annexes comprennent:

- Une note sur les apports potentiels des ONG camerounaises en tant que prestataires de services pour les ONG des pays focaux CARPE (annexe n°1).
- Une actualisation des diagnostics portés sur les ONGE du Congo et de RCA en 1993 (ces diagnostics avaient été établis par des consultants sous l'égide du projet PVO/NGO-NRMS) (annexe n°2).
- Un tableau des activités actuelles des ONGE dans les différents pays étudiés (annexe n°3).
- Une comparaison des ONG nationales et des ONG internationales dans les 3 pays étudiés (annexe n°4).
- Des propositions pour des études complémentaires (annexe n°5).
- La liste des personnes rencontrées et des visites effectuées dans chaque pays (annexes n°6, 7 et 8).

Indicateurs

Tableau 1. Indicateur socio-économique 1992 (source PRGIE, 18-10-95)

	Unités	Cameroon	RCA	Congo	GEQ	Gabon	Zaire
Population	Millions	12.2	3.2	2.4	0.4	1.2	39.8
Pop/pop région	%	21	5	4	1	2	67
Croît pop.	% par an	3	2,7	3,3	2,3	2,7	3,3
Superficie	Km ² (000)	465	623	342	28	258	2,268
Sup/sup totale	% par région	12	16	9	1	6	57
Densité pop.	par Km ²	26	5	7	14	5	18
PNB/hbt	USD	830	410	1110	340	4220	130
PNB	USD millions	10,126	1,312	2,664	136	5,064	5,174
% pop active / secteur							
Agriculture	%	63	66	34	70	48	57
Mines	%	2	3	5	0	10	5
Industrie	%	10	9	20	5	11	10
Services	%	25	22	41	25	31	28
Contribution au PNB							
Agriculture	%	24	41	10	60	9	38
Mines	%	12	10	28	0	39	9
Industrie	%	19	9	10	5	12	8
Services	%	45	40	52	35	43	45

Tableau 2. Indicateur environnementaux 80-90, forêt et biodiversité

	Unités	Cameroon	RCA	Congo	GEQ	Gabon	Zaire
Superficie forestière							
Forêt tropicale	1000 km ²	155	52	213	17	227	1190
Aires protégées	1000 ha	1 127	436	1 215	315	1 790	6 313
Population totale	millions	12,2	3,2	2,4	0,4	1,2	39,8
Population vivant en zone de forêt	millions	1,4	0,2	0,2	0,17	0,18	22
Population vivant de l'écosystème forêt	millions						3
Biodiversité-espèce							
Mammifères	Ttes espèces	297	209	200	184	190	415
	Endémiques	10	2	1	1	3	25
	Menacées	27	12	12	15	17	31
Oiseaux	Ttes espèces	848	668	500	392	617	1086
	Endémiques	11	0	0	3	0	23
	Menacées	17	2	3	3	4	27
Plantes ligneuses	Ttes espèces	8260	3602	6000	3250	6651	11000
	Endémiques	156	1000		66	7	3200
	Menacées	76	1	3	8	78	7

I.

Etudes de cas: le secteur des ONGE au Gabon, au Congo et en République Centrafricaine

Les études de cas abordent les aspects suivants: contexte des ONG, secteur des ONGE; environnement externe des ONGE. L'analyse des informations recueillies et les conséquences les plus importantes pour le CARPE sont présentées dans la deuxième partie de ce rapport.

A. Etude de cas du Gabon

1. Le contexte des ONG au Gabon

Comme dans les pays voisins (RCA, Congo), les ONG au Gabon sont amalgamées avec les associations. Ainsi, au Gabon, on compterait actuellement plusieurs centaines d'associations (entre 300 et 800 selon les interlocuteurs) dont une faible partie seulement serait, d'après leurs buts, des ONG. Le reste étant des associations scolaires, sportives, confessionnelles (non tournées vers le développement), des associations politiques déguisées, des organisations de producteurs,...

Le mouvement ONG est récent au Gabon, cependant les ONG nationales sont déjà nombreuses mais elles n'ont pas atteint un stade de développement avancé. Par exemple, très peu d'ONG ont un bureau et du personnel permanent.ⁱ La plupart des ONG gabonaises ont été créées à partir de 1990, en profitant du contexte de libéralisation politique. Cependant quelques ONG avaient été créées dans les années 1980. A cette époque cela signifiait l'existence d'un soutien politique.

Les principaux événements ayant influencé la création des ONG au Gabon sont:ⁱⁱ

- La conférence nationale de 1990. A l'instar de nombreux autres pays, des ONG se sont créées pour participer à la Conférence nationale, mais ont rarement développé des activités par la suite. Soixante dix ONG étaient présentes à la Conférence nationale.
- Des bailleurs de fonds et des projets internationaux ont animé une série de séminaires-formations entre 1991 et 1993 encourageant la création d'ONG (WWF, Coopération Française, PNUD).
- Les grandes réunions internationales (sommet de la terre à Rio, Beijing) ont contribué à la création d'ONG dans les secteurs correspondants.
- Les aides dégagées par certains bailleurs de fonds (Aide Française, Union Européenne) pour contrer les effets sociaux de la dévaluation aurait contribué à l'apparition d'ONG.
- Le sommet Africain/Africain-Américain qui s'est tenu à Libreville en mai 1993 a également causé la création d'une série d'ONG.

Les initiateurs d'ONG proviennent d'horizons divers: lycéens, étudiants, enseignants, élus publics, privés, fonctionnaires, membres d'ONG ou projets internationaux. Cette diversité est une caractéristique du mouvement ONG au Gabon, et une de ses forces.

La forte participation des jeunes (lycéens, étudiants) au mouvement ONG est également une caractéristique. L'implication des jeunes dans les ONG gabonaises est différente de la notion de jeunes sans emploi fréquente dans les autres pays (notamment Congo et RCA). Au Gabon, il s'agit plus d'une volonté de se consacrer à une activité secondaire (bénévolement ou non) que de se créer une activité principale. Cette volonté prend naissance dans les clubs de jeunes des écoles et dans les associations de jeunes liées aux Eglises.

Il y a moins d'ONG créées par les fonctionnaires que dans les pays voisins. On peut rapprocher cela de la situation de l'emploi public qui est meilleure que dans les pays voisins.

A quelques exceptions près, ces ONG n'ont pas de base associative réelle (pas ou peu de membres sympathisants ou cotisants, pas d'assemblée générale). Ce sont souvent des petits noyaux d'individus fonctionnant sur une base non permanente (ce caractère se retrouve dans les 3 pays).

Le milieu des ONG est assez politisé.ⁱⁱⁱ La création d'ONG dans le but de participer à la Conférence Nationale a attiré dans ce secteur des individus intéressés par les activités politiques. Des associations politiques et des syndicats utilisent le même statut (loi de 1962, découlant de la loi française de 1901) et adhèrent au même collectif (CNONG-Collectif National des ONG) que les ONG de développement. Des tentatives de récupération politique des ONG qui émergent sont constatées. Enfin, les jeunes en fin d'études, qui sont la base de nombreuses ONG, sont également fréquemment tentés par la politique.

Le mouvement ONG est essentiellement urbain au Gabon. La plupart des ONG sont basées à Libreville et y mènent leurs activités.^{iv} Les liens entre ONG et populations rurales sont donc rares et faibles. Le tissu des associations locales de développement (ALD) et groupements villageois est quasi-inexistant. Peu d'ONG sont créées avec pour principal objectif de venir en appui à la région d'origine des fondateurs. La collaboration ONG-ALD n'existe pratiquement pas.

Les collectifs d'ONG sont embryonnaires au Gabon.^v Il en existe deux:

- Le CNONG a des difficultés à émerger. Ce collectif bénéficie actuellement d'un appui du PNUD. Il regroupe des ONG de développement mais également d'autres types d'associations. Le nombre d'ONG adhérentes du CNONG n'est pas clair dans la mesure où toutes les ONG présentes lors de l'assemblée constituante (250) ont été considérées membres sans qu'on leur demande réellement leur avis.
- Le collectif des ONG féminines, COFEM, regroupe 25 associations féminines. Il a été créé en mars 1996.

Les ONG internationales sont peu présentes au Gabon, du fait du classement de ce pays parmi les pays à revenus intermédiaires. Parmi les ONG internationales présentes, citons le WWF, WCS (en

lien avec Ecofac), Vétérinaires Sans Frontières (projet Elevage de gibier), l'IGAD (Institut Gabonais d'Appui au Développement; ONG de droit gabonais mais filiale d'une ONG française). Toutes ces structures interviennent dans le secteur environnement. Les conséquences pour les ONG nationales de la faible présence des ONG internationales sont difficiles à évaluer. D'un côté, on peut penser que cela limite leur développement parce que les possibilités de collaboration avec les ONG internationales sont réduites. D'un autre côté, on peut penser que cela est favorable à leur développement parce que les bailleurs de fonds doivent s'appuyer sur elles.

2. *Les ONGE*

Le groupe des ONGE comprend des ONG qui travaillent spécifiquement dans le secteur de l'environnement et des ONG multisectorielles ayant des activités en environnement. Les ONG nationales qui s'intéressent à l'environnement d'une manière régulière sont une douzaine. Elles sont présentées sommairement dans le tableau page suivante.

Il est important de noter que, du fait de la situation particulière du Gabon (pays à revenus intermédiaires, importance de la forêt), les ONGE représente une force importante au sein des ONG, beaucoup plus que dans les pays dominés par des problèmes d'urgence ou sociaux graves.

Les structures les plus solides et actives actuellement dans le secteur de l'environnement nous semble être les Amis du Pangolin, le CIAJE, la FOGAPED et Humanitas. On ne peut cependant pas considérer ce noyau comme stabilisé. Du fait du jeune âge de la plupart de ces structures, le turn-over est encore extrêmement rapide. Ainsi, lors de l'étude de préparation du GEF-Gabon (1991-1992), ce noyau était constitué de CENA, FEG et IADR, 3 ONG nationales dont on ne parle plus à l'heure actuelle. En 1993, une étude préparatoire à la mise en place du RAAF mentionne le CENA (alors sur son déclin), la FOGAPED et Humanitas.

Les trois secteurs principaux d'intérêt et d'intervention des ONGE sont l'éducation relative à l'environnement (ERE), les activités d'assainissement urbain et les activités de groupe de pression.

Les résultats les plus notables sont:

- La publication du "Cri du pangolin", qui est la revue traitant de l'environnement la plus élaborée de la sous-région, parmi les revues éditées par des ONGE; c'est également la seule revue en environnement qui vise le grand public (les revues de projets, type Ecofac, étant plus sélectives).

L'apparition d'un groupe d'ONGE qui suit l'exploitation forestière: politique, attribution des permis de coupe, certification. Ce point est une caractéristique essentielle des ONGE gabonaises. On peut voir en cela, le résultat le plus tangible à ce jour de la mise en place du RAAF/AFAN (Réseau Africain d'Action pour la Forêt).

Tableau 3. Principales ONGE du Gabon.

Désignation	Année de création	Buts/objectifs	Principales activités liées à l'environnement	Autres caractéristiques
CIAJE Collectif Inter Association Jeunesse et Environnement	1993-1994		Assainissement urbain ERE Suivi politique forestière, influence	Collectif regroupant 30 associations (Clubs écologiques des lycées et collèges: Associations Jeunesse et Environnement; Amis du pangolin) Point focal RAAF et AllWatch
Amis du Pangolin	1991	Connaître et protéger la nature au Gabon	Publication du “ Cri du Pangolin ” ERE; Influence	Mb du CIAJE. Une des associations dont la base associative est la plus développée
FOGAPED Fondation Gabonaise pour la Protection de l'Environnement et le Développement			ERE Pharmacopée traditionnelle (Dr. Gassita)	Regroupe essentiellement des fonctionnaires (membres de la Direction Générale de l'Environnement, chercheurs de l'IRET,...) Membre du RAAF
Jeunesse en Action / Environnement Développement	1992			Regroupe des anciens étudiants de l'ENEF. A une antenne à l'ENEF
Mains Vertes			Publication avec le WWF de “ Nono et Toutou ”	
FED Femmes Environnement Développement		Travailler sur le terrain		La présidente anime une émission sur l'environnement sur Africa n°1
Aventures Sans Frontières			ERE Protection sites de ponte des tortues	
MPPN Mouvement pour la Protection de la Nature				Restructuration en cours (suite problème de politisation)
FOPACE Forum Panafricain pour la Culture et l'Environnement				
Jeune Chambre Economique (association de professionnels ayant des activités d'ONGE)		Développement de la communauté des jeunes professionnels.	Assainissement urbain	Base associative relativement solide, environ 200 membres.
Humanitas (multisectoriel)			Responsable du volet alphabétisation du programme APG du FIDA	Regroupe des enseignants et des étudiants de l'université Travaille dans les régions (FIDA) Membre du RAAF
GEDSF (multisectoriel) Gabon Environnement Développement Sans Frontières			Construction pont Projet micro-centrale hydroélectrique	Associations localement avec des ALD. Volonté de travailler en région
Syndicat d'initiative des guides de la Lopé (association de professionnels ayant des activités d'ONGE)	1995		Ecotourisme	Devrait démarrer des activités de développement Basé en région.

L'absence d'informations dans certaines cases signifie que l'on n'a pas recueilli celles-ci, non pas que les ONG concernées n'ont pas de buts ou d'activités.

Les ONGE gabonaises sont faiblement impliquées dans des activités directes de gestion des ressources naturelles (GRN). Le contre-exemple est le Syndicat d'Initiative de la Lopé^{vi} (SIL-écotourisme). Le SIL a des relations avec les autres partenaires ONG de Ecofac (Amis du pangolin, Aventures sans Frontières), mais reste malgré tout en marge de la communauté des ONGE. Les apports potentiels réciproques de cette ONGE “de province” et des ONGE “de la capitale” devraient inciter à augmenter les contacts.

Les ONGE collaborent peu entre elles. Au contraire, elles ont une tendance à la compétition autour des mêmes activités. La circulation des informations est mauvaise entre les ONGE.^{vii} Cependant, il se dessine une collaboration entre certaines des ONG pour les activités d'influence. Un groupe d'ONGE gabonaises a pris récemment une position collective concernant l'attribution d'un permis de coupe dans l'aire protégée de La Lopé. La confirmation de cette tendance signalerait un développement important des ONGE du Gabon.

Le développement des ONGE gabonaises s'effectue principalement autour de trois pôles:

- La collaboration avec des projets internationaux présents localement. Au Gabon, WWF et Ecofac semblent les deux piliers de l'appui aux ONG nationales.
- L'assainissement urbain à Libreville. Secteur qui intéresse aussi bien les collectivités locales que les bailleurs de fonds.
- L'incorporation dans les réseaux (RAAF; REDA; UICN;...) qui donne des opportunités de formation, permet d'élargir le réseau de contact, peut déboucher sur le financement des projets de l'ONG.

Réseaux, collectifs dans le domaine de l'environnement:

- Le RAAF: au Gabon, les membres sont au nombre de 5. Ce sont: CIAJE, FED, MPPN, Humanitas, FOGAPED.
- Le CIAJE regroupe une trentaine d'associations, surtout des associations de jeunesse.
- La plupart des ONG intéressées par l'environnement ne sont pas membres du CNONG. Les raisons semblent être que le CNONG n'a pas encore de légitimité et qu'il y a des enjeux de pouvoir (les ONGE ne veulent pas être récupérées par un collectif parachuté grâce au soutien de bailleurs de fonds). On reproche aussi au CNONG de regrouper des associations de toutes sortes. Cependant le CNONG souhaite que les ONGE adhèrent, peut-être en créant un sous-groupe des ONGE.
- Dans le même temps, les ONGE les plus actives pensent à la création d'un collectif des ONG environnementales.

3. *L'environnement externe des ONG*

Le gouvernement exerce des pressions indirectes sur les ONG pour qu'elles restent dans certaines limites (sectorielles et politiques). Les bailleurs de fonds, quant à eux, attirent les ONG vers certains domaines d'activités (à travers les conditionnalités d'accès aux subventions). Finalement, les ONG elles mêmes réfléchissent assez peu sur leur rôle actuel et potentiel. Elles répondent aux sollicitations de leur environnement externe mais ne sont pas pro-actives.

3.1. **Les relations des ONG avec le gouvernement.**

L'ambiance générale des relations entre ONG et gouvernement est dominée par les aspects suivants:

- Les ONG considèrent qu'il y a un écart important entre les discours ("les ONG, c'est très important") et la réalité.
- La plupart des ONG gabonaises ne sont pas reconnues formellement. Elles reçoivent un récépissé provisoire obtenu lors du dépôt des statuts et du règlement intérieur des associations. Cela n'entrave pas leurs activités, mais leur donne l'impression qu'elles sont tolérées, sans plus. Les ONG souhaitent que cette situation s'améliore, mais n'ont pas de stratégie claire pour arriver à un résultat.^{viii} Elles souhaitent également qu'une clarification du secteur ONG soit faite (le CNONG a inscrit ce point à son agenda).
- Les ONG sont toujours considérées comme un contre-pouvoir politique. Leurs actions sont interprétées comme cherchant à mettre le gouvernement en difficulté. Intervenir sur le terrain est encore mal vu ou politiquement marqué.
- On constate donc qu'on veut bien donner une certaine place aux ONG, mais que ce n'est pas vraiment aux ONG de décider qu'elle sera cette place.^{ix} Le Gouvernement ne s'attend pas à ce que les ONG sortent du rôle qu'on veut bien leur confier.

Les mesures concrètes prises par le Gouvernement en faveur des ONG sont rares:

- La Direction de l'Environnement a collaboré avec un groupe d'ONGE lors de la journée de l'Environnement. Cette Direction est ouverte à la collaboration avec les ONGE et voudrait avoir une ligne budgétaire pour appuyer des actions d'ERE. Cette ligne budgétaire pourrait être approvisionnée par le Projet Forêts Environnement (PFE).
- Le Conseil Economique et Social (CES) cherche à jouer un rôle fédérateur auprès des ONG. Le CES prépare actuellement, avec quelques ONG, l'organisation d'un forum des ONG, qui devrait avoir lieu en décembre 1996. L'objectif de ce forum est de mettre en contact les ONG nationales avec les ONG internationales et les bailleurs de fonds.\
- Certaines ONG arrivent à obtenir des appuis de collectivités locales. Par exemple, le CIAJE a un local fourni par la mairie de Libreville.

- Jusqu'à présent, le Gouvernement ne finance pas les projets des ONG gabonaises.

Les mesures décrites ci-dessous, prises par le Gouvernement en faveur de l'environnement, ont ou auront des répercussions pour les ONGE:

- Le Plan National d'Action Environnemental du Gabon a été achevé en 1995. Le PNAE^x définit les stratégies et priorités du Gabon dans les domaines de la gestion des écosystèmes, du contrôle de la pollution.
- Le Programme d'Action Forestier Tropical (PAFT) est en cours de réalisation. Son but est de définir des politiques générales qui orienteront de futurs projets basés sur l'aménagement durable.
- La direction de l'Environnement a été transférée assez souvent entre différents ministères. Elle est actuellement rattachée aux Ministère des Eaux et Forêts, Postes et Télécommunications, depuis le Sommet de la terre de Rio. N'étant pas indépendante du secteur Forêt, cette direction a des difficultés à faire entendre sa voix.
- L'inscription de l'ERE dans le curriculum est plus avancée au Gabon qu'au Congo et qu'en RCA. L'ERE a été incorporée dans le curriculum de l'Ecole Nationale des Eaux et Forêts (appui GTZ-PFE). Un livret "j'améliore mon environnement" (Institut National Pédagogique; WWF) a été préparé pour les écoles.^{xi}

3.2. Tendances au niveau des bailleurs de fonds et des programmes internationaux.

Le Gabon faisant partie des pays à revenus intermédiaires, la justification de la présence de nombreuses coopérations bilatérales ou multilatérales est nécessairement différente que dans les pays les moins avancés. Une des raisons serait l'intérêt des populations et ONG du Nord pour la forêt tropicale. En conséquence, une grande partie de la coopération concerne le secteur forêt.

La Coopération Allemande (GTZ) est présente dans le cadre du projet Réhabilitation de l'Ecole Nationale des Eaux et Forêts. La GTZ se déclare très concernée par la forêt tropicale, mais souhaite à l'avenir que le Gouvernement du Gabon contribue financièrement à sa coopération avec l'Allemagne (du fait du classement comme pays à revenus intermédiaires).

L'Aide Française (Ministère de la Coopération et Caisse Française de Développement) développe une approche régionale dite "Aménagement Forestier Durable", mise en oeuvre dans le cadre des aménagements pilotes intégrés (API). Au Gabon, 4 sociétés forestières recevront des prêts de la CFD pour préparer des plans d'aménagement durable de leurs concessions.

L'Union Européenne est présente à travers plusieurs projets : Réserve de la Lopé (Ecofac); Appui institutionnel au Service des Eaux et Forêts; Projet certification des bois tropicaux. Le programme "Avenir des peuples des forêts tropicales" est présent à la Lopé avec une chercheuse qui travaille sur les relations populations locales - aire protégée.

La Banque Mondiale intervient comme bailleurs principal du Projet Forêt Environnement, dont les buts principaux sont: amélioration de la gestion des forêts; Appui institutionnel au Service des Eaux et Forêts; ERE à l'Ecole Nationale des Eaux et Forêts.

Le WWF-antenne de Belgique développe un projet pilote pour la certification des bois (Cameroun-Gabon-Ghana).

L'ITTO (International Tropical Timber Organization) cherche le financement pour un projet d'inventaire et de gestion de la forêt de Minkébe, dans le nord-est du Gabon (1 300 000 ha).

Le GEF-Gabon (Global Environment Facility) vise principalement la protection des espèces sauvages (flore et faune). La collaboration avec les ONG nationales est prévue.

Certaines coopérations bilatérales sont dans des phases de diminution drastique, dues aux contraintes budgétaires dans leurs propres pays (Belgique, Canada).

Enfin, les compagnies pétrolières, Elf et Shell, interviennent comme bailleurs de fonds d'ONG internationales. Ainsi Shell contribue au budget du WWF et Elf contribue au budget de l'IGAD (Institut Gabonais d'Appui au Développement).

3.3. Relations des ONG nationales avec les bailleurs de fonds.

Il y a assez peu de sources de financement auxquelles les ONG peuvent s'adresser:

- Contrairement au Congo et à la RCA, le PNUD n'a pas un fonds de subvention pour les ONG. L'appui du PNUD au secteur ONG se limite à supporter le CNONG.
- Le WWF appui un noyau d'ONGE, principalement pour des activités d'ERE.
- La Fondation MacArthur a mis en place un fonds de subvention aux ONG pour des petits projets concourant à la protection de la biodiversité. Les propositions sont examinées par un comité de pilotage dans lequel on trouve WWF et WCS.

Tout comme dans les autres pays, certains bailleurs de fonds ont eu des relations difficiles avec des ONG nationales (difficultés de gestion et de suivi, en général). Ils sont à la recherche de mécanismes qui leur permettent de sélectionner des ONG partenaires. Ainsi, au Gabon, la Caisse Française de Développement et la Mission de Coopération Française mettront en place, en 1997, une cellule, au niveau de l'IGAD, chargée de l'analyse et de la reformulation des demandes qui leur étaient adressées directement auparavant.

3.4. Autres partenaires potentiels du CARPE au Gabon.

Dans ce paragraphe, nous essayons de compléter la description des acteurs du secteur de l'environnement.

Parmi les structures étatiques, citons deux instituts de recherche et un institut d'enseignement:

- L'IRAF (Institut de Recherches Agronomiques et Forestières), qui travaille essentiellement sur les plantations d'Okoumé, la recherche génétique et la pathologie de diverses espèces d'arbres.
- L'IRET (Institut de Recherche en Pathologie Tropicale), qui se concentre sur des recherches botaniques et zoologiques et sur des enquêtes d'impact environnemental.
- L'ENEF (Ecole Nationale des Eaux et Forêts) qui forme les ingénieurs des Eaux et Forêts du Gabon.

Parmi les structures privées, on trouve:

- La Fondation de la Forêt du Gabon. Cette fondation était en cours de création lors de notre passage.

Les réseaux en milieu rural:

- Groupements, coopératives, ALD. Le réseau est faible en général. Le Gabon n'a pas une tradition importante de développement communautaire. Il y a eu quelques régions touchées par le développement coopératif du fait de la production du café-cacao, mais cela est resté très limité. Actuellement, quelques projets travaillent sur ces aspects, par exemple le FIDA (Appui au Paysannat Gabonais; réseau d'animateurs dans 3 provinces).
- Structures confessionnelles. Elles sont très présentes (Eglises, associations de jeunes), mais pas tournées vers des activités de développement.

4. Bilan sur le secteur des ONGE : Forces et faiblesses; Besoins; Limites et Potentiel

4.1. Forces et faiblesses.

Le tableau ci-dessous résume les forces et les faiblesses perçues par les interlocuteurs rencontrés.

Tableau 4. Forces et faiblesses des ONGE gabonaises.

Type d'interlocuteur	FORCES des ONGE	FAIBLESSES des ONGE
Gouvernement	<ul style="list-style-type: none"> • Meilleure prise de conscience des problèmes de l'environnement (surtout les jeunes) 	<ul style="list-style-type: none"> • Opportunisme. • Stade embryonnaire: on ne peut pas compter sur les ONGE. • Confusion entre association et engagement politique. • Jeunesse des individus: frein social. • Manque de formation technique (les ONGE ne savent pas toujours de quoi elles parlent)
International (ONG; projets; bailleurs de fonds)	<ul style="list-style-type: none"> • Jeunesse des individus: non corrompue; esprit de bénévolat. • Les fondateurs d'ONGE viennent de milieux variés (jeunes, étudiants, privés, fonctionnaires, élus). • Expérience en publications (Cri du Pangolin). • Compétence en animation-vulgarisation. 	<ul style="list-style-type: none"> • Opportunisme. • Toutes les ONGE font la même chose. • Base associative faible et manque de notions sur la vie associative. • Instabilité des structures (turn over). • Buts des ONGE trop larges (donc irréalistes). • Manque de capacité d'analyse. • Faiblesse de la gestion financière. • Forte présence des élèves et étudiants: risque d'éclatement après les études. • Difficulté à aller au bout des actions de lobbying (obtenir un résultat concret).
ONG nationales	<ul style="list-style-type: none"> • Jeunesse des individus: non politisée, non corrompue. • Volonté de travailler "sur le terrain". 	<ul style="list-style-type: none"> • Jeunesse des individus: difficile de se faire respecter. • Manque de capacités en gestion de projets: comment concevoir, présenter à un bailleur de fonds, gérer les fonds. • Manque de formation sur les thèmes liés à l'environnement (mieux maîtriser ce dont on parle). • Sens du volontariat faible. • ONGE = club de bons copains sans moyens.

Comme dans les autres pays, les différents types d'interlocuteurs se sont surtout concentrés sur les faiblesses.

Les besoins exprimés par les ONGE lors des entretiens confirment les informations du tableau. Prioritairement les ONG souhaitent:

- Pouvoir passer au stade des ressources humaines permanentes et rémunérées. Ceci est vu comme la solution pour assurer la pérennité des structures.
- Avoir de meilleurs moyens de travail (informatique, moyens de déplacement).
- De la formation pour mieux maîtriser les thèmes liés à l'environnement.
- De la formation pour renforcer les capacités institutionnelles (gestion de projets).

4.2. Limites et Potentiel.

Les principales limites sont les faiblesses internes des ONGE:

- La faiblesse des capacités institutionnelle et technique.
- L'instabilité des structures.
- Le manque de collaboration entre les ONGE.
- La tendance à la politisation (vue comme une cause de disparition des structures).
- Réactives au milieu externe plutôt que pro-actives.

Parmi les limites externes aux ONGE:

- La faiblesse de l'appui du gouvernement
- La dépendance totale vis à vis des financements extérieurs.

Le potentiel des ONGE au Gabon paraît cependant assez important.

Au niveau interne:

- La jeunesse est intéressée par les questions d'environnement et a l'habitude d'adhérer à des associations.
- La population urbaine (73% au Gabon) s'intéresse à l'environnement.
- Des possibilités existent que la collaboration entre les ONGE se renforce.

Au niveau externe:

- Il y a au Gabon un potentiel en environnement important (forêt, biodiversité), et donc la place pour que de nombreux acteurs interviennent utilement.
- Il y a également le potentiel pour de nombreux problèmes liés à l'environnement, que les ONGE peuvent contribuer à résoudre.
- Le démarrage de programmes devant collaborer avec les ONGE (Fondation MacArthur, GEF-Gabon, CARPE) devraient favoriser le développement de certaines d'entre elles.

B. République Centrafricaine (RCA)

1. Le contexte des ONG en RCA

La majorité des ONG de RCA a moins de 5 ans, mais il existe des structures plus anciennes, souvent mises en place par les Eglises. Ces ONG pionnières se sont surtout intéressées à la structuration du milieu rural. Le secteur ONG en RCA présente donc cette particularité d'être né du milieu rural.

Schématiquement, on compte trois périodes de création des ONG en RCA.

1. Dans les années 60 et jusqu'au début des années 70, ce sont surtout les églises qui créent des structures de développement comme CARITAS-RCA (1972) ou le CREF (Centre Rural d'Education et de Formation-1966).^{xii}

2. Dans les années 80, la crise économique et la montée des problèmes sociaux (chômage, SIDA) engendre une nouvelle génération d'ONG, qui part du principe que l'Etat ne peut pas tout faire. L'Association Centrafricaine pour le Bien-Etre Familial (ACABEF-1987) est un exemple des ONG créées durant cette période.

3. Dans la première partie des années 90, trois facteurs principaux influencent la création des ONG. Ce sont la crise économique qui perdure; le nouveau contexte de libéralisation politique; et les conférences des Nations Unies. Rio et Beijing, surtout, mettent les projecteurs sur certains problèmes cruciaux et donnent un élan aux secteurs correspondants des ONG. C'est au cours de cette dernière période que le plus grand nombre des ONG actuelles a vu le jour.

Les initiateurs d'ONG des deux dernières périodes sont surtout des fonctionnaires. Mais ceci n'est pas une généralité, certains fondateurs sont des déflatés de la fonction publique, d'autres des jeunes sans emploi, et il y a quelques cas de fondateurs qui ont fait clairement le choix d'oeuvrer dans le secteur privé associatif.

Les ONG nationales sont plus développées dans les secteurs sociaux: enfance, réinsertion, santé (ce sont les secteurs des problèmes du quotidien drainant un fort soutien extérieur). Ainsi que dans l'appui aux organisations de base. Les compétences dans le domaine de l'animation et de la structuration du milieu sont importantes et variées.^{xiii}

Les ONG nationales, bien que localisées surtout à Bangui, sont présentes et actives dans les provinces les plus agricoles. Par contre, les régions Est et Nord et les zones de forêts tropicales ne sont pratiquement pas touchées par les ONG.

Les liens entre ONG de services (ou ONG de développement, suivant les appellations) et les associations locales de développement (ALD^{xiv}) ou les groupements ne sont pas aussi forts et systématiques que dans d'autres pays. Cependant, les animateurs des ALD dans les villages servent souvent de point d'entrée et de relais pour les ONG.

Les collectifs d'ONG sont embryonnaires en RCA. Il en existe un seul, le CIONGCA (Collectif Inter-ONG de Centrafrique. Le CIONGCA bénéficie actuellement de l'appui du PNUD. Il regroupe 38 ONG de développement et un certain nombre d'autres types d'associations (notamment des groupements de producteurs). Le fait qu'il n'y ait qu'un seul collectif est une caractéristique de la RCA.

Comme dans les pays voisins, les ONG de développement ne sont pas facilement identifiables parmi les autres types d'associations. Ce mélange découle de l'amalgame qui est fait entre associations et ONG. Toutes les associations, qu'elles soient à but de loisirs, de développement ou de défense d'une corporation s'enregistrent suivant la même procédure (loi de 1961). Le gouvernement travaille actuellement avec l'appui de la Banque mondiale sur la mise en place d'une loi spécifique pour les ONG de développement (comme au Cameroun).

Les ONG centrafricaines sont peu politisées. On note peu de cas de récupération politique. Une prise de position politique de l'ancienne équipe du CIONGCA avait créé une réaction forte de la part des membres.

Les ONG internationales sont plus présentes en RCA qu'au Congo et au Gabon. La RCA fait partie des pays les moins avancés et a un secteur rural plus développé (ce qui correspond au savoir-faire des ONG internationales); il y a de plus des problèmes sociaux importants, tels que la présence de réfugiés, la pauvreté, le SIDA. Parmi les ONG internationales présentes, on peut citer: OCSD-Canada; Africare; COPI-Italie; AFVP-France; DED-Allemagne; WWF-US.

2. Les ONG nationales en environnement (ONGE)

Le groupe des ONGE comprend des ONG intervenant spécifiquement en environnement et des ONG multisectorielles dont une partie des activités concerne l'environnement:

Les ONG nationales qui s'intéressent régulièrement à l'environnement sont une dizaine. Elles sont présentées sommairement page suivante. La plupart a été créée entre 1991 et 1994 (sauf CEDIFOD, 1989). Les plus actives^{xv} sont l'OCDN, le CEDIFOD et le Pavillon Vert (point focal RAAF).

L'OCDN essaie d'élargir sa base associative (grâce à des comités locaux en province). C'est une structure qui a les idées claires sur son orientation (grâce processus interne d'évaluation institutionnelle financé par GTZ). Le CEDIFOD, à partir de compétences dans le domaine de la formation des agents de développement, est devenu un partenaire de programmes liés à l'environnement, comme le PRE (projet Réhabilitation Ecologique). CEDIFOD devrait être le point focal ONG pour le PRGIE. CEDIFOD a également bénéficié du processus interne d'évaluation institutionnelle financé par GTZ. D'autres ONG développent peu à peu des compétences dans des secteurs touchant la biodiversité. Ainsi Education à la Maîtrise de la Fécondité (EMF) effectue un travail sur la pharmacopée traditionnelle.

Tableau 5. Principales ONGE de RCA.

Désignation	Année de création	Buts/objectifs	Principales activités liées à l'environnement	Autres caractéristiques
OCDN Organisation Centrafricaine pour la Défense de la Nature	12-1992	Informer, éduquer et agir en faveur des forêts Lutter contre l'insalubrité	ERE (radio) Foresterie	Mise en place de comités locaux dans le pays Membre du RAAF
Pavillon Vert	12-1993	Faire l'éducation environnementale Protéger les forêts Lutter contre l'insalubrité	ERE Assainissement urbain	Point focal RAAF Mise en place de comités locaux dans le pays
CEDIFOD Centre de Documentation, d'Information et de Formation pour le Développement	1989	Former les agents de développement Entretenir les relations avec et entre les structures de base		Membre du RAAF Fondateur issu du secteur privé
FOCSARENA Fondation Centrafricaine pour la Sauvegarde des Ressources Naturelles			ERE Etudes	Association reconnue d'utilité publique Restructuration en cours, le président de l'association est maintenant Ministre des Eaux et Forêts
JMA Jeunesse en Mission pour l'Avenir				Membre du RAAF
ANPE Association Nationale pour la pProtection de l'Environnement	04-1992	Informer la population sur les problèmes de l'environnement Améliorer la qualité de vie des populations		Membre du RAAF
ACE Art Culture Ecosystème	06-1992	Créer et aménager des espaces verts Créer des oeuvres artistiques sur l'environnement Sensibiliser les sociétés au respect de l'environnement		
AFC Amis de la Faune en Centrafrique	11-1991	Défendre la faune de RCA		
CPP Centrafrique Pays Propre	1996		Assainissement urbain	Association créée par la deuxième femme du président de la RCA
CAN Club des Amis de la Nature	1992	Aimer la nature sauvage Défendre la faune et la flore Sensibiliser la masse populaire sur la protection de la nature		Association basée en province (Ndélé)
AOZ Association Opération Zendé	08-1990	Lutter contre l'insalubrité Assainir le quartier Sica 2 Protéger l'environnement	Nettoyage caniveau Latrines marché	Plutôt une ALD

L'absence d'informations dans certaines cases signifie que l'on n'a pas recueilli celles-ci, non pas que les ONG concernées n'ont pas de buts ou d'activités.

Enfin, il y a également des ALD qui s'intéressent à l'environnement, soit comme sujet central, soit comme une activité parmi d'autres.

- Le Comité de Développement de Bayenga (CLD) gère les fonds de l'écotourisme du parc national de Dzanga Sangha. Le CDB a surtout des programmes sociaux, mais il essaye de développer des activités d'éducation relative à l'environnement (ERE) pour ses membres.
- Il existe des comités de défense de l'environnement autour du Projet Réhabilitation Ecologique (plus ou moins informel).
- L'Association Opération Zendé (AOZ) travaille à l'assainissement d'un quartier de Bangui.
- Dans certains villages, des groupements apparaissent autour de l'exploitation de certains produits de la forêt tropicale (rotin,....).

D'une manière générale, il est intéressant de noter qu'il n'y pas de spécialistes de l'environnement (ingénieurs des Eaux et Forêts, par exemple) dans les ONGE.

Le volume actuel d'activité des ONGE est réduit. Les ONGE sont surtout impliquées dans l'ERE (dans les écoles et à travers les médias), dans des activités de reboisement d'importance quantitative réduite pour le moment. Certaines commencent à avoir des compétences en études socio-économiques (acquises en participant à des études, notamment dans l'est du pays: Alindao, Bangassou). Leur apport le plus innovant est qu'elles affichent clairement leur intérêt central pour l'environnement et qu'elles s'investissent dans des activités nouvelles, comme la prise de parole publique en faveur de l'environnement.

Les ONG multisectorielles ayant marginalement des activités en environnement sont nombreuses mais leur volume d'activité est difficile à estimer. Il est probable que, pour certains types d'activités comme le reboisement, leur volume d'activité soit supérieur à celui des ONG spécifiques environnement.

Les publications environnementales éditées par les ONGE sont inexistantes actuellement:

- La mutinerie a stoppé la publication de Massaragba (Focsarena).
- Pavillon Vert à l'intention de démarrer une publication à partir de lettres d'élèves (SOS Begnema). OCDN souhaite également produire une lettre d'informations.

Réseau, collectifs:

Les ONGE ne sont pas membres du CIONGCA. Elles ont été refusées au début par le CIONGCA, qui ne pensait pas qu'il y avait une connexion entre environnement et développement. Il y a eu ensuite un épisode au cours duquel le CIONGCA a pris des positions politiques qui ont éloigné des organisations. Pour ces raisons (et peut-être pour d'autres) et bien que l'équipe dirigeante du CIONGCA ait changé, les ONG en environnement ne semblent pas intéressées par l'adhésion au CIONGCA.

- Le RAAF-AFAN (Réseau Africain d'Action pour les forêts): le RAAF-RCA comprend 6 membres (Pavillon Vert; OCDN; CEDIFOD; JMA; ANPE). Comme dans les autres pays, le

point focal souligne la difficulté d'effectuer sa mission sans moyens, alors que les membres trouvent que l'information passe mal. Le principal impact du RAAF dans les pays visités semble être d'avoir montré aux ONG quel pouvait être leur rôle en tant que groupes de pression, notamment dans le domaine du suivi de l'exploitation forestière industrielle.

- Il y a en gestation un réseau des ONG en environnement (qui pourrait se créer dans le cadre du suivi de la convention sur la désertification).

3. Environnement externe des ONG

3.1. Les relations des ONG avec le gouvernement.

L'ambiance générale des relations entre les ONG et le Gouvernement est dominée par les aspects suivants:

- Les ONG sont de plus en plus reconnues comme des partenaires compétents par le gouvernement. Cependant, les ONGE pensent qu'il y a une certaine hypocrisie qui subsiste : on leur demande leur avis mais on n'en tient pas compte. De même, il est clair qu'il subsiste une frange des institutions d'état qui n'apprécie pas l'existence des ONG.
- L'acceptation des ONG est facilitée du fait que certains responsables actuels sont proches du milieu ONG (les remaniements ministériels et la démocratisation les ont amenés à des postes de responsabilité dans l'appareil d'état). De plus de nombreuses ONG sont initiées par des fonctionnaires en place. Les liens entre ONG et Gouvernement sont donc parfois étroits, mais les ONG se défendent qu'il y ait une confusion entre les deux secteurs.
- D'après les ONGE, la principale ambiguïté dans leurs relations avec l'état est que celui-ci a tendance à les voir comme des adversaires, tout en considérant que les ONG doivent être à son service.
- Malgré l'existence d'une cellule de coordination des ONG au Ministère du Plan, les ONG souhaitent la création d'un cadre de concertation ONG-Gouvernement destiné à établir les conditions d'un environnement favorable à leur développement.

L'enregistrement des ONG en Centrafrique souffre des mêmes problèmes que dans les pays voisins (lenteur administrative, amalgame d'associations de tous genres), mais cela ne semble pas être un sujet de préoccupation majeure des ONG rencontrées (elles souhaitent l'agrément définitif pour être dans la légalité, mais ne pas l'avoir ne les empêche pas d'agir).^{xvi xvii} Bien que se déclarant favorable au développement des ONG nationales, le Gouvernement prend peu de mesures concrètes en faveur des ONG:

- Dans quelques rares cas, le gouvernement met à disposition d'ONG de l'assistance technique gratuite (exemple de Pavillon Vert).
- Des ONG ont été invitées à participer au comité de pilotage du PNAE^{xviii} (Pavillon Vert; OCDN; CIONGCA).

- Certains programmes d'ONG sont soutenus auprès de bailleurs de fonds par des lettres d'appui du Ministère du Plan.
- Subventions du gouvernement aux ONG. Les salaires n'étant pas régulièrement payés en RCA, il est peu probable que la contribution du gouvernement au développement de ses propres ONG puisse être conséquente. Cependant, cette question semble plus discutée en RCA que dans les autres pays, aussi bien au sein du gouvernement que parmi les ONG.
- Parmi les perspectives, le Ministère des Eaux et Forêts et de l'Environnement souhaite s'impliquer dans la clarification du secteur des ONG en environnement (créer une banque de données sur les ONGE) et jouer un rôle actif dans l'animation du noyau des ONGE. Ce ministère souhaite que les ONG s'entendent sur des projets nationaux et veut pousser les bailleurs de fonds à renforcer la composante d'appui aux ONGE dans toutes les nouvelles phases de projets.

3.2. Les relations entre ONG et bailleurs de fonds.

L'ambiance générale des relations entre les ONG et les bailleurs de fonds est dominée par les aspects suivants:

- Les bailleurs de fonds pensent que les ONG manquent de méthodologie et d'expérience, mais que ce sont des opérateurs importants qu'il faut consolider.
- D'autre part les bailleurs de fonds pensent que les fonds dont ils disposent pour les ONG nationales dépassent les capacités d'absorption de celles-ci (capacité d'absorption comprend la capacité de satisfaire aux conditions et à la méthodologie des bailleurs de fonds).
- Les relations ONG-bailleurs de fonds sont tributaires des relations générales des bailleurs de fonds avec la RCA. Or celles-ci subissent des interruptions fréquentes depuis quelques années pour des raisons diverses (conditionnalité démocratique, conditionnalités économiques, mutinerie). Les bailleurs de fonds sont souvent en attente d'échéances diverses pour libérer des fonds. Ceci se traduit par des périodes mortes peu propices au développement des ONG.

Les mesures concrètes prises par les bailleurs de fonds en faveur des ONG sont:

- Le PNUD a un programme ONG qui s'oriente principalement vers l'appui au CIONGCA (salaire du secrétaire exécutif). Ce programme dispose d'un fonds de subvention pour les ONG avec un comité de pilotage ad-hoc composé à chaque réunion.
- La Banque Mondiale a créé en octobre 95 un poste de consultant chargé des relations avec les ONG. Ce consultant travaille sur la loi spécifique aux ONG.
- De nombreux autres bailleurs de fonds ont des enveloppes plus ou moins importantes à destination des ONG. Citons, entre autres : le FIMAC (Fonds d'Investissement des Micro-projets Agricoles et Communautaires-GTZ); l'Union Européenne a des financements disponibles mais il faut être parrainé par une ONG européenne; le Fonds d'Appui aux Initiatives Locales (Canada), géré en RCA par OCSD (Organisation Canadienne pour la

Solidarité et le Développement); la mission de coopération française peut débloquer des CDI (Crédits Déconcentrés d'Intervention).

3.3. Autres collaborateurs potentiels du CARPE.

Dans ce paragraphe, nous essayons de compléter la présentation des acteurs du secteur de l'environnement.

Le secteur des bureaux d'études est assez réduit en RCA. Douze d'entre eux sont regroupés au sein de l'APEC (Association des Professionnels d'Etudes et de Conseils Centrafricains). COSSOCIM a développé une expertise en évaluation et études socio-économiques utilisable dans le secteur environnement. Le CEDRE, au ralenti actuellement, a été créé par des membres du Ministère des Eaux et Forêts.

Au niveau de l'Université, deux structures sont potentiellement intéressantes dans le secteur environnement. Géosynergie regroupe plusieurs enseignants de l'université, autour du département de géographie (qui enseigne des unités de valeurs en environnement). Ce groupe souhaite s'impliquer dans des activités telles que le suivi du Plan National d'Action Environnemental. Un des membres du groupe est le point focal MARP en RCA (Zephyrin Mogba). L'URES (Unité de Recherche et d'Etudes Sociales) est une ONG liée à l'université, qui a déjà été utilisée pour diverses consultations.

Les jeunes diplômés sans emploi sont nombreux, beaucoup moins cependant qu'en Afrique de l'Ouest en raison de la fermeture de beaucoup de grandes écoles dès 1989. De plus, il y a eu de nombreuses années blanches (3 au cours des dernières années).

Les principaux programmes du gouvernement de la RCA dans le secteur de l'environnement sont les suivants (entre parenthèses les bailleurs de fonds qui soutiennent ces programmes):

- Projet d'Aménagement des Ressources Naturelles (Banque Mondiale): appui à l'agroforesterie dans la région de la Lobaye.
- PRGIE (Banque Mondiale): pas encore démarré.
- GEF (Banque Mondiale-PNUD) : en train de se mettre en place.
- Conservation biodiversité Bangassou (PNUD-WWF): pas encore définitivement accepté.
- Projet Développement Intégré du bassin du lac Tchad (PNUD).
- Ecofac - N'Gotto (Union Européenne).
- Projet de Développement de la Région Nord (Union Européenne).
- Projet de Réhabilitation Ecologique (GTZ).

- Sesame-PAF-Nola (Aide Française).
- Projet Dzanga-Sangha (WWF-GTZ).

Beaucoup de ces projets sont au ralenti (impact de la mutinerie).

4. *Bilan sur le secteur des ONGE: Forces et faiblesses, besoins, limites et potentiel*

4.1. Forces et faiblesses.

Le tableau ci-dessous synthétise les forces et faiblesses des ONGE. Le diagnostic porté par les interlocuteurs des différents secteurs (gouvernement, international, ONG nationales) étant sensiblement le même, nous ne présentons donc pas un diagnostic par type d'interlocuteur, contrairement au Congo et au Gabon.

Les forces reconnues aux ONG sont surtout des qualités morales, une capacité de mobilisation et une relative indépendance. Les faiblesses surpassent les forces (au moins quantitativement) et touchent aussi bien les capacités institutionnelles que techniques.

Tableau 6: Forces et faiblesses des ONGE de la RCA

FORCES	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> • Capacité de création et de ténacité • Dynamisme, volonté • Capacité d'apprentissage vis à vis des questions environnementales (L'expertise des ONGE s'améliore) • Présence des fonctionnaires dans les ONGE: ce sont les ressources humaines de qualité du pays, déjà salarié donc susceptible d'agir bénévolement, peuvent s'exprimer sans crainte pour leur emploi (dans le cas où ils ne sont pas au Ministère des Eaux et Forêts) • Possibilité de mobiliser rapidement des ressources humaines (jeunes diplômés, cooptation fonctionnaires, groupes de la jeunesse,...) • Complètent les actions des autres acteurs (notamment le gouvernement) 	<ul style="list-style-type: none"> • Jeunesse, inexpérience • Dépendance totale des financements extérieurs (pas de soutien interne, ni des particuliers ni du gouvernement) • Manque général de moyens (pas de bureau fixe, pas de moyens de communication et de déplacement, pas de personnel permanent) • Circulation des informations et collaboration faibles entre les ONGE. Manque de cohésion des ONGE • Fréquence des conflits internes dans les ONGE • Problème entre le CIONGCA et les ONGE • Présence des fonctionnaires dans les ONGE: manque de disponibilité, dispersion, esprit fonctionnaire, confusion • Manque de formation des RH sur les thèmes spécifiques environnement. Pas de spécialiste de l'environnement dans les ONGE • Faiblesse globale des RH (opinion des BF et des ONG internationales) • Les ONG nationales sont en quête de leur propre formation; les services fournis s'en ressentent (carences dans les prestations) • Non respect des guide-lines des BF (difficulté à produire rapport financier et rapport d'activité) • Peu de réflexion et de choix stratégiques clairs. Difficulté à s'analyser et à se transformer en fonction de l'environnement externe. Stratégie par opportunité • Les ONG ont peu d'emprise à l'intérieur du pays. Manque de rayon d'action, actions d'envergure limitée

4.2. Besoins.

Les besoins exprimés des ONGE s'articulent avec les faiblesses. Les besoins jugés prioritaires concernent le renforcement institutionnel dans les aspects suivants:

- Passer au stade des ressources humaines permanentes et rémunérées.
- Gestion de projets orientée vers l'amélioration de l'accès aux bailleurs de fonds (comment préparer un projet, comment faire un rapport qui satisfasse le bailleurs de fonds).

4.3. Limites et potentiel.

L'ensemble des faiblesses internes constituent la principale limite au développement des ONGE. Il est difficile de les hiérarchiser entre elles, cependant les plus contraignantes nous semblent être :

- La difficulté des ONGE a fournir des prestations de qualité acceptable.
- L'absence de collaboration entre les ONGE.

- L'absence de réel leader dans la communauté des ONGE.

Les limites découlant de l'environnement externe des ONG (relations avec le gouvernement et les bailleurs de fonds), bien qu'existantes, nous semblent être moins contraignantes.

Les ONGE qui s'intéressent aux activités de groupe de pression se sentent limitées dans leurs actions car elles ne savent comment elles peuvent se protéger contre les réactions.

Alors que la forêt tropicale domine l'ensemble des écosystèmes au Gabon et au Congo, ce n'est pas le cas en RCA. Il peut en résulter un intérêt moindre, défavorable au développement des ONGE.

Le potentiel des ONGE découle de:

- La RCA est un des pays qui conserve un noyau important de forêt tropicale (5 millions d'hectares). Les ONGE peuvent donc bénéficier de l'appui qui est dirigé en direction de la conservation des forêts tropicales.
- Le potentiel de problèmes environnementaux est élevé, justifiant l'intervention d'acteurs variés.

D'un point de vue interne, le potentiel des ONGE découle principalement de:

- L'expérience des ONG de la RCA dans le domaine du travail avec les populations en milieu rural. Cette expérience peut permettre aux ONGE de réussir la liaison avec les populations (pour les ONGE qui veulent travailler dans les régions).
- L'existence d'un noyau de personnes engagées en faveur de l'environnement.

C. Etude de cas du Congo

1. Le contexte des ONG au Congo

Le concept même d'association est récent au Congo puisque celles ci ne sont autorisées légalement que depuis 1989 (1961 en RCA et 1962 au Gabon). Cependant, certaines organisations confessionnelles étaient présentes au Congo bien avant le début de la période d'ouverture politique. Ainsi, Caritas-Congo existe depuis 1951.

Les événements suivants ont particulièrement influencé la création d'ONG au Congo:

- La création du statut légal pour les associations en 1989.
- La Conférence Nationale de février à juin 1991. Il fallait être membre d'une association pour y participer, ce qui a occasionné la création de nombreuses structures.
- Les sommets ou accords internationaux. Par exemple, le sommet de Rio ou la convention sur la biodiversité ont été des facteurs de création d'ONGE.
- La crise économique et le désengagement de l'Etat ont ouvert des possibilités pour les ONG, et pour d'autres acteurs.

Tous ces événements ont concouru à une explosion des ONG à partir de 1990.

Les associations continuent actuellement à se multiplier. On compterait environ 800 associations loi 1989. Parmi celles-ci, 200 à 250 seraient des organisations de développement (ONGD). En 1995, le répertoire des ONG du Congo, édité par le PNUD, recense 190 organisations.

Les fonctionnaires (retraités ou en activité) sont à l'origine de la création de pratiquement toutes les ONG. Cependant la généralisation serait abusive car certains initiateurs sont du secteur privé.

Contrairement à la RCA et au Gabon, il existe au Congo de nombreux collectifs d'ONG, mais leur légitimité (membres réels, services fournis, apolitisme, indépendance) n'est pas certaine. Les ONG sont intéressées par cette dynamique mais elles manifestent une certaine suspicion, craignant surtout le contrôle de l'Etat et la récupération politique.

Les collectifs existants sont:

- FECONDE (Fédération Congolaise des ONG de Développement). Ce collectif regroupe certaines des ONG nationales les plus avancées, comme l'ACBEF (Association Congolaise pour le Bien-Etre Familial) et Femme 2000.
- CCOD (Conseil de Concertation des ONG de Développement). Regrouperait 13 membres.
- CNACOF (Comité National de Concertation des ONG Féminines). Aurait 32 membres.
- CONADEF (Comité National de Développement des ONG Féminines).

- CONACONG (Coordination Nationale des ONG). Créée sous l'impulsion du PNUD au début des années 1990. Ce collectif a eu des problèmes de politisation.
- Forum-ONG. Regrouperait surtout les ONG confessionnelles.
- CONADEC (Convention Nationale des Associations et ONG de Développement et de l'Environnement du Congo). Créée en 1995, regrouperait 150 associations.

De nombreuses associations sont membres de plusieurs collectifs. Ainsi Femme 2000 est membre du CNACOF, de la FECONDE et du CONADEC.

Les ONG congolaises ont du mal à se dépolitiser. D'une part, parce que certains responsables d'ONG sont engagés politiquement, d'autre part en vertu d'un principe qui dit que quand on n'est pas pour, c'est qu'on est contre (on ne vous croit pas si vous dites que vous êtes neutre). D'un autre côté, la politisation est citée très fréquemment comme un facteur de disparition des ONG.

Les ONG internationales sont peu présentes au Congo, du fait que le pays est classé parmi les pays à revenus intermédiaires et qu'il ne connaît pas de situation d'urgence (famine, réfugiés) qui provoquent souvent l'installation d'ONG étrangères. Parmi les ONG internationales présentes, citons WCS, UICN, Agri-Congo (filiale d'Agri-Sud). Certaines ONG nationales sont par ailleurs appuyées par des "structures mères". Tels sont les cas de l'Association Congolaise pour le Bien-Etre Familial (ACBEF), appuyée par l'IPPF, de Caritas, appuyée par le Secours Populaire Français, Misereor et Cebemo. L'impact de cette faible présence des ONG internationales sur le développement des ONG nationales est difficile à évaluer.

2. Les ONG et l'environnement (ONGE)

Comme dans les autres pays étudiés, le groupe des ONGE comprend des ONG dont la spécialité est l'environnement, et des ONG multisectorielles dont une partie des activités touche l'environnement. Parmi celles-ci, une dizaine d'ONG ont régulièrement des activités dans le domaine de l'environnement. Les principales sont présentées sommairement dans le tableau page suivante.

La volonté d'une implantation régionale des ONGE est plus marquée au Congo qu'au Gabon et qu'en RCA (l'objectif des initiateurs est plus fréquemment l'appui à leur région d'origine). De ce lien, il découle que la capacité potentielle d'opérer dans les régions est probablement plus forte au Congo que dans les deux autres pays étudiés.

Les activités dans lesquelles les ONGE sont impliquées sont essentiellement l'éducation relative à l'environnement (ERE), le reboisement, les activités d'assainissement urbain et la protection de la faune.

Tableau 7. Principales ONGE du Congo.

Désignation	Année de création	Buts/objectifs	Principales activités liées à l'environnement	Autres caractéristiques
ANN Alliance Nationale pour la Nature	1992		ERE (écoles de Brazza)	Création par des jeunes diplômés Point focal RAAF Partenaire Ecofac Partenaire UICN Pays-Bas
APEPF Association pour la Protection de l'environnement et la Promotion des Forêts			Reboisement (région du Pool)	Membre du RAAF
FLORAS Flore Association				Membre du RAAF
AJIPAC Association Japonaise pour la Protection des Animaux au Congo		Protection faune	ERE (enfants qui visitent le Zoo)	
ANZAS Association Zambis Solidarité		Développement du district de Zambis	Animation dans le cadre du projet Conkouati (UICN)	Basée à pointe Noire Plutôt une ALD
ACAIE Association Congo Action Environnement	1989	Gestion rationnelle de l'environnement et des RN	Reboisement (Brazza)	La mère des ONGE du Congo Pas d'activité actuellement Difficulté de restructuration après décès du Pdt
ACNL Association pour la Conservation de la Nature de la Likouala	1996	Utilisation soutenable des RN	ERE Contrôle chasse Suivi exploitation forestière	Vient d'être créée Base régionale (Likouala) Partenaire potentiel WCS Veulent avoir des liens avec forestiers (mb du CA) Bientôt membre du RAAF
ACCP Alliance Congolaise pour la Conservation des Primates	1992	Conservation des primates	Contrôle export des gorilles (Pointe Noire)	
CFC Conservation de la Faune Congolaise	1992	Conservation de la faune		Partenaire du comité UICN des Pays Bas Membre du RAAF
CPAPN Club pour la Protection des Aires protégées du Niari	1994	Restauration d'aires protégées		Partenaire GEF-Congo Pas d'activités à l'heure actuelle
Association N'Tokou Développement	1996	Création nouvelle aire protégée		Vient d'être créée Base régionale
ARCFP Association pour le Reboisement et la Conservation des Forêts dans le Pool				
FOJEP Forum des Jeunes Producteurs pour le Dvpt				

L'absence d'informations dans certaines cases signifie que l'on n'a pas recueilli celles-ci, non pas que les ONG concernées n'ont pas de buts ou d'activités.

Les ONGE de reboisement (APEPF, Floras, ARCFP) sont surtout actives dans la région du Pool, une région marquée par la savanisation. Les difficultés rencontrées pour l'approvisionnement en bois de feu semblent avoir favorisé les initiatives de foresterie communautaire dans cette région. Plusieurs ONGE s'intéressent à la protection de la faune, c'est une caractéristique du Congo. Ce sont: l'Unité de Protection des Gorilles (UPG-Fondation John Aspinal-UK); l'AJIPAK; HELP (Habitat Ecologie Liberté des Primates); ACCP; CFC; l'Institut Jane Goodall.

Plusieurs ONGE du Congo ont pour objectif d'obtenir plus de responsabilités dans la gestion des aires protégées. C'est une des particularités des ONG du Congo par rapport à la RCA et au Gabon.

Le développement des ONGE congolaises se fait principalement dans le cadre de collaboration entre projets internationaux et ONG nationales. On peut citer les exemples de ANN avec ECOFAC, de UICN avec ANZAS, de GTZ-Dolisie avec Femme 2000. Dans ces associations, les ONG nationales sont utilisées comme porte d'entrée auprès des populations locales et pour des actions d'animation ou de vulgarisation. Le développement institutionnel de l'ONG nationale n'est pas au centre de ces collaborations.

Alors que dans d'autres secteurs, il existe des ONG nationales filiales d'ONG internationales, il ne semble pas qu'il y ait de cas semblables parmi les ONGE.

Il y a encore un turn-over important parmi les ONGE leaders (instabilité des structures). Dans le répertoire 1995 édité par le PNUD, 6 ONG Congolaises sont indiquées comme ayant l'environnement comme activité centrale. Parmi ces 6, une seule nous a été citée comme faisant partie des plus actives à l'heure actuelle (Floras), une ne semble pas se relever du décès de son fondateur (ACAE), les autres ne semblent pas actives.

La compétence globale des ONG dans le domaine de l'environnement s'est améliorée au cours des dernières années. Ainsi la contribution des ONG lors des séminaires, forums, meetings est de plus en plus reconnue et appréciée.

Réseaux, collectifs spécifiques aux ONGE:

- Le RAAF compte 4 membres (ANN, APEPF, Floras, CFC). Le réseau n'est pas très fonctionnel actuellement au Congo et semble en retard par rapport aux autres pays (Gabon surtout, mais RCA aussi) en ce qui concerne son impact sur les activités de groupe de pression des ONGE.
- Il n'y a pas à l'heure actuelle de collectif regroupant uniquement des ONGE.

Publications des ONGE: Elles sont inexistantes à l'heure actuelle, mais l'ANN souhaite publier "l'araignée" à partir de septembre 1996.

3. Environnement externe des ONG

3.1. Relations entre ONG et Gouvernement.

La place accordée aux ONG dans le discours général et dans les documents du gouvernement est en croissance. Tous les documents récents ayant trait à l'environnement mentionne les ONGE (PNAE, PAFT^{xix}, nouveau Code Forestier). Il y a une reconnaissance de l'existence du secteur ONG et de sa contribution potentielle mais il y a rarement des précisions quand au rôle concret des ONG, ou bien, quand ces précisions existent, c'est pour cantonner les ONG dans des secteurs très précis. Ainsi dans le résumé du PNAE, le rôle des ONG n'est mentionné qu'une seule fois, en tant qu'opérateur potentiel pour la collecte et le traitement des déchets en milieu urbain.

Cependant, lors des entretiens individuels avec les représentants du gouvernement, le discours n'est pas aussi uniforme. Dans les pires des cas, les ONG sont considérées comme des coquilles vides, créées par opportunisme. L'existence des ONG entérine pour certains l'échec du gouvernement, ce qui est difficilement accepté. En conséquence, l'appui est parfois simplement en parole. Enfin, l'impression générale est que les relations ONG-Gouvernement sont instables, parce que souvent dépendantes des relations individuelles et donc soumises à des changements.

Les actes concrets, en faveur des ONG, posés par le gouvernement sont rares depuis l'autorisation de créer les associations. Seules quelques ONG nationales, comme l'ACBEF, ont des conventions avec le gouvernement et sont considérés comme de réels partenaires. Les ONG nationales ne reçoivent pas de soutien financier du gouvernement (certaines ONG ont l'impression que le Gouvernement leur demande plus qu'il ne leur apporte). L'Etat concoure très faiblement à la formation des ONG (cependant, CONADEC a organisé récemment un atelier pour la présentation de projets, animé par le CEPI, une structure publique qui a offert ce service à un prix réduit). L'Etat ne semble pas non plus particulièrement aider ses ONG à intégrer des réseaux d'information.

Les ONG gabonaises rencontrées n'ont pas exprimé qu'il y avait des difficultés particulières dans le processus d'enregistrement. Celui ci est sous la responsabilité du Ministère de l'Intérieur.

Il a été créé une Direction Générale de l'Environnement qui est rattachée au Ministère du Tourisme (donc hors du Ministère des Eaux et Forêts). C'est une différence avec le Gabon et la RCA. Ce positionnement externe permet plus facilement à la Direction Générale de l'Environnement de prendre des positions indépendantes, notamment sur l'exploitation forestière. Mais cela concourt également à une multiplication des tutelles techniques du secteur Environnement.

3.2. Relations entre ONG et bailleurs de fonds.

Certains bailleurs de fonds représentés au Congo ont des enveloppes à destination des ONG nationales. Citons le PNUD, le GEF-Congo, les crédits déconcentrés d'intervention de la Coopération Française, le Comité UICN-Pays Bas. De plus, certains projets sous-traitent des activités à des ONG nationales, par exemple la GTZ à Dolisie (Femme 2000; foyers améliorés) ou UICN-Conkouati avec ANZAS.

Les appuis des bailleurs de fonds aux ONG nationales intervenant en environnement restent cependant limités en volume.

- Le PNUD finance 4 à 6 projets par an depuis 1990, d'un montant moyen de 3000 USD. Quatre collectifs d'ONG (le CNACOF, la FECONDE, le CONADEC et le CCOD) sont membres du comité de pilotage du programme d'appui du PNUD aux ONG nationales (le PNUD n'a pas utilisé des critères particuliers pour les incorporer dans ce comité). Certaines ONGE ont bénéficié de subventions du PNUD (APEPF, ACAE).
- Le GEF-Congo a un fonds d'appui aux ONG depuis 1993 mais qui a surtout concerné les ONG internationales. Pour les ONGE, le Club PAPN et ANN ont été concernées.
- La coopération française appuie surtout les ONGE de reboisement du Pool (APEPF, Floras).
- Le Comité UICN-Pays-Bas a 3 partenaires actuellement parmi lesquels ANN et CFC. Cela constitue un petit noyau d'organisations habitué aux relations avec les bailleurs de fonds.

Les bailleurs de fonds ont tendance à collaborer toujours avec les mêmes ONG nationales. Cela découle d'une part du fait qu'il y a peu d'ONGE nationales capables, mais d'autre part, cela reflète un manque de confiance global des bailleurs de fonds envers les ONGE (les bailleurs de fonds préférant s'associer avec une ONG "recommandée"). Les ONGE résumant ainsi la situation: "à l'intérieur on ne nous soutient pas pour démarrer; à l'extérieur on nous demande ce qu'on a déjà fait".

Aussi bien les bailleurs de fonds que le gouvernement voient les ONG comme des opérateurs de terrain en charge de l'animation et de la vulgarisation technique. On souhaite leur voir jouer le rôle de lien entre population et gouvernement et entre population et projets internationaux. Une approche assez directive est assez souvent souhaitée vis à vis des ONGE : "répertoire ce qu'il y a à faire et voir qui peut le faire".

3.3. Autres collaborateurs potentiels du CARPE.

Nous indiquons dans ce paragraphe, sans détails, certains programmes ou structures qui complètent le paysage des acteurs dans le secteur de l'environnement.

Le parc zoologique et les ONG qui gravitent autour. Parmi les 3 pays visités, le Congo est le seul pays qui ait un parc zoologique. Sous certains aspects, ce parc peut être considéré comme un outil d'ERE. Plusieurs ONGE sont associées au Parc. Il s'agit de l'AJIPAC (Association Japonaise pour la Protection des Animaux au Congo), qui a installé un petit centre de documentation pour les enfants à l'intérieur du parc et qui mène des actions d'animation. Il s'agit également de l'UPG (Unité de Protection des Gorilles, dépendant de la fondation John Aspinall-UK) et de l'Institut Jane Goodall.

Projets et Programmes liés à l'environnement:

- Aire protégée d'Odzala (Ecofac)

- Aire protégée de Nouabalé N'Doki (WCS)
- Aire protégée de Conkouati (UICN)
- Projet Agro-forestier Congo-Sud (Dolisie) (GTZ)
- GEF-Congo (Banque Mondiale-PNUD): en cours de restructuration
- PERGIE (Banque Mondiale) : pas encore démarré
- GTZ-Ouessou
- Programme de recherche sur la sylviculture en forêt dense (Ministère des Eaux et Forêts/OIBT)
- Aménagement Pilote Intégré Nord-Lekoumou (Socobois-Aide Française)
- Unités Pilotes d'Aménagement de Reboisement et d'Agroforesterie (Agence Congolaise pour le Reboisement et l'Aménagement)
- Unité d'Afforestation Industrielle du Congo (localisée à Pointe Noire)
- Projet Régional pour la Forêt Equatoriale (FAO) : pas encore démarré.

4. *Bilan sur les ONGE : Forces et faiblesses. Besoins. Limites et Potentiel*

4.1. Forces et faiblesses.

Le tableau ci-dessous résume les forces et faiblesses perçues par les interlocuteurs rencontrés.

Remarques sur le tableau 8:

- Quelque soit le type d'interlocuteur, on voit plus de faiblesses que de forces chez les ONG (chacun commence par citer des faiblesses, même si on demande les forces d'abord).
- Le Congo est le pays où l'aptitude et le potentiel des ONG dans les activités de lobby est la plus contestée. On indique que pour faire du lobby, il faut maîtriser son sujet, surtout dans un contexte où "tout ce qui est écrit devient la vérité."
- L'analyse des avantages-inconvénients de la présence des fonctionnaires dans les ONG est la même que celle faite en RCA.

- Il y a une prise de conscience des ONG que trop d'ONG nuit à leur mouvement. Cependant, les ONG n'en sont pas au stade de prendre des initiatives pour régler ce problème.
- La difficulté d'échapper à la politisation ressort.

Tableau 8: forces et faiblesses des ONGE congolaises.

Type d'interlocuteur	FORCES des ONGE	FAIBLESSES des ONGE
Gouvernement	<ul style="list-style-type: none"> • Présence des fonctionnaires dans les ONG: vaste réseau de compétences et de capacités • Volonté • Début d'implantation dans les régions 	<ul style="list-style-type: none"> • Beaucoup de coquilles vides • Opportunisme • Cerveaux sont à Brazzaville • N'incluent pas de ruraux (fonctionnaires + intellectuels) • Peu de compétences techniques en environnement • Manque de savoir-faire • Manque de moyens (obligeant parfois à se politiser pour chercher des appuis) • Faiblesse dans la circulation des informations
International (ONG; projets; bailleurs de fonds)	<ul style="list-style-type: none"> • Capacité d'animation des populations locales • Enthousiasme 	<ul style="list-style-type: none"> • Structures jeunes, sans expérience • Présence des fonctionnaires dans les ONG: manque de disponibilité • Opportunisme • Manque de culture associative, manque d'éthique • Confusion avec le secteur politique • Compétences faibles par rapport aux thèmes environnementaux (dangereux de faire du lobbying dans ces conditions) • Faiblesse en gestion de projets • Manque de contacts avec la base
ONG nationales	<ul style="list-style-type: none"> • Présence des fonctionnaires dans les ONG: vaste réseau de compétences, • Capacité de mobiliser des compétences. • Volonté 	<ul style="list-style-type: none"> • Faiblesse des collectifs: politisation, collectifs auto-proclamés. • Manque de crédibilité (parce que trop d'ONG) • Faiblesse dans la circulation des informations • Problèmes internes (culte de la personnalité) • Manque de moyens.

4.2. Besoins.

Les besoins prioritaires exprimés par les ONGE rencontrés sont:

- Passer à un stade plus professionnel (= avoir des ressources humaines permanentes et rémunérées).
- Renforcer les moyens financiers.
- Renforcer globalement les capacités techniques et institutionnelles (les limites techniques et financières actuelles sont en général ressenties plus comme un frein que les capacités institutionnelles).

- Créer une dynamique pour orienter et coordonner les activités.
- Accéder à l'information.
- Formations techniques (reboisement, foyers améliorés, techniques d'ERE, approche participative en lien avec la conservation).

La corrélation n'est pas totale entre les faiblesses identifiées par les ONGE et les besoins exprimés, notamment en ce qui concerne les besoins en formation. Cependant, les deux sources d'informations ensemble permettent d'avoir une idée assez claire des contraintes pesant sur les ONGE.

4.3. Limites.

Nous revenons dans ce paragraphe sur ce qui nous semble être les principales limites au développement des capacités des ONGE du Congo.

Les faiblesses internes constituent la limite principale (Cf. tableau). Parmi celles-ci, l'absence de RH permanentes et ses corollaires (instabilité des structures, prestations de faible qualité) est une contrainte majeure. De même que les difficultés de collaboration entre ONGE. Les relations avec le gouvernement et les bailleurs de fonds pourraient être améliorées, mais ne semble pas constituer un point de blocage actuellement.

Une autre limite découle de la faiblesse de l'implication des jeunes diplômés dans les ONGE. Les jeunes diplômés ne sont pas parfaitement à l'aise dans les ONG. La non-accession à la fonction publique est encore vécue comme un échec. Il n'est pas rare qu'un jeune diplômé qui travaille dans une ONG se présente en disant qu'il est un jeune diplômé sans emploi. Ceci constitue un frein au développement des ONGE, parce que les jeunes diplômés ne sont pas nombreux à s'investir totalement dans ce secteur.

Une autre limite découle de l'utilisation des ONGE par les projets internationaux pour assurer un lien avec les populations locales. Cette approche cantonne les ONG nationales dans un rôle d'animation et leur permet difficilement d'acquérir plus de compétences dans le domaine de l'environnement.

4.4. Potentiel.

Il y a potentiellement une place importante pour les ONGE au Congo (comme dans les autres pays concernés par CARPE):

- Aussi bien la forêt que la biodiversité sont importantes au Congo.
- Le potentiel de problèmes environnementaux est également important (exploitation des forêts, agriculture itinérante, chasse, bois de feu,...).
- De nombreux bailleurs de fonds sont intéressés par la forêt tropicale et sont prêts à collaborer avec les ONGE.

Le potentiel interne des ONGE découle de:

- La volonté des ONGE Congolaises de travailler en régions (au niveau du terrain) et au niveau des aires protégées.
- La diversité des activités entreprises par les ONGE (plus grande qu'en RCA et au Gabon), qui peut apporter un dynamisme.

II.

Analyse des études de cas et recommandations pour CARPE

A. Eléments essentiel de la dynamique des ONGE et leurs conséquences pour le CARPE

1. Croissance des ONGE et acquisition des compétences: rôle du CARPE dans le processus

Dans les paragraphes qui suivent, nous analysons le rôle relativement classique que CARPE risque de jouer vis à vis des communautés d'ONGE. Nous ne posons pas de jugement de valeurs par rapport à ce fonctionnement classique, mais essayons d'en faire ressortir les principales faiblesses.

1.1 Croissance.

Les ONGE des 3 pays étudiées sont de jeunes structures qui souhaitent se développer. On constate que les ONGE qui y arrivent sont essentiellement celles qui arrivent à collaborer avec des projets internationaux. La majeure partie de leurs activités consiste en de la sous-traitance pour ces projets, alors qu'une plus faible partie consiste en des activités menées indépendamment.

Par ailleurs, l'élargissement des domaines investis par les ONG se fait par bonds successifs, soit parce qu'elles découvrent que, dans un autre pays, les ONG réalisent des activités différentes, soit parce que les bailleurs de fonds les entraînent dans de nouveaux secteurs. Rarement, les secteurs d'intervention découlent d'une analyse des ONG sur leur rôle et leurs capacités.

Le programme de subventions aux ONG de CARPE devrait donc avoir pour résultat de concourir à la croissance des ONG. N'étant pas un programme de terrain cherchant des sous-traitants pour des activités bien identifiées, CARPE devrait permettre aux ONG d'augmenter la part de leurs activités menées indépendamment. Ce point est favorable à l'innovation. De plus, de part sa vocation régionale, CARPE sera idéalement placé pour jouer un rôle de repérage, de présentation et de formation autour des expériences innovantes menées par les ONGE. Ce rôle pourrait provoquer un élargissement des domaines investis par les ONG.

Mais CARPE doit avoir présent à l'esprit que cela ne concourra probablement que très faiblement à la réflexion des ONG sur leurs rôles. En conséquence les ONGE risquent de rester passives par rapport au programme, au lieu d'être pro-actives.

La stratégie de croissance des ONG (décrite ci-dessus) est souvent qualifiée d'opportuniste par les autres acteurs, parce que basée sur la saisie d'opportunités qui permettent de franchir des étapes structurelles (bureau, personnel permanent, moyens de déplacement, envergure nationale,...) et obligeant souvent la structure à modifier ses objectifs en fonction des circonstances. Cet opportunisme est considéré comme une faiblesse des ONG, et il est souvent assimilé directement à de la malhonnêteté, au moins intellectuelle.

La question qui se pose est de savoir si cet opportunisme constitue un risque ou pas. Il nous paraît impossible de mal juger les ONG sur la base de l'opportunisme (qui, individu ou structure, n'est pas opportuniste?). Particulièrement dans une période de lancement d'une structure, une bonne dose d'un opportunisme positif paraît même souhaitable. Le vrai problème, ce n'est donc pas l'opportunisme mais la malhonnêteté intellectuelle. Le programme de subventions aux ONG de CARPE aura à composer avec cette situation. Il devra être capable de faire la différence entre l'opportunisme positif, porteur de potentiel, et un opportunisme négatif, non décidé à s'impliquer.

1.2. Processus d'acquisition des compétences par les ONGE.

La faiblesse des capacités techniques et institutionnelles des ONGE sont des limites à leur développement. Bien que ceci soit reconnu, on constate que l'acquisition de nouvelles compétences par les ONG est un processus qui reste quasiment informel (au sens où chacun doit se débrouiller de son côté).

L'acquisition des compétences par les ONG est un phénomène complexe mettant en jeu : la présence à des séminaires ou des forums; la lecture; l'association à des études (ex : MARP); l'association à des projets; la réalisation de projets: la formation (ateliers); la cooptation de ressources humaines.

L'ensemble des partenaires des ONG semble considérer qu'il n'y a pas d'alternatives à ce mode de formation, cependant qu'en fait, il s'agit plus d'un processus de sélection naturelle (basée sur la débrouillardise) que d'un processus véritable de formation. C'est probablement l'aspect sélection naturelle qui intéresse d'ailleurs les partenaires des ONG, car cela effectue un tri qu'ils n'ont pas la capacité ou la volonté d'effectuer.

L'acquisition des compétences des ONG découle rarement de l'enseignement classique (bien que celui-ci fournisse une base d'analyse et de compréhension des choses). Les formations en environnement sont rares dans les cursus classiques. On ne nous a pas cité de formation régulière de courte durée pour des professionnels, dans le domaine de l'environnement. De plus, les ingénieurs des Eaux et Forêts sont peu présents dans les ONG en environnement (particulièrement en RCA).

En permettant à certaines ONG d'acquérir de l'expérience sur le terrain, en faisant circuler de l'information sur une base régionale, CARPE participera à l'acquisition d'expertise des ONGE, mais suivant le modèle informel décrit ci-dessus.

2. Deux besoins essentiels en développement des capacités institutionnelles: la formation à la gestion de projets et le passage aux ressources humaines permanentes.

Nous abordons ici deux aspects du développement institutionnel, qui correspondent aux besoins les plus fréquemment exprimés par les ONG rencontrées: les formations à la gestion de projet et le passage aux stade des ressources humaines permanentes.

2.1 Formation à la gestion de projets.

Les formations à la gestion de projets font partie des demandes exprimées régulièrement par les ONG. Elles sont considérées comme nécessaires pour permettre aux ONG de gagner en efficacité et de satisfaire les bailleurs de fonds.

Or on constate que ce type de formation a déjà lieu en nombre. La plupart des projets ou bailleurs de fonds qui collabore avec les ONG nationales ont des activités dans ce secteur (souvent non coordonnées entre elles). Certains collectifs d'ONG, comme le CONADEC au Congo, organisent également ce type de formation. Il semble que la mauvaise circulation des informations, le non partage du savoir (au sein même des ONG), l'apparition rapide de nouvelles ONG, la non permanence des ressources humaines et des procédures dans les ONG, obligent à la répétition régulière de ces formations. Dans aucun des trois pays une organisation n'assure la coordination des formations aux ONG^{xx}.

La formation des ONG à la gestion de projets pose un second problème. Certains pays expérimentent maintenant des situations où les ONG ne peuvent utiliser les compétences acquises, par manque de financement disponible. Si l'on en croit les bailleurs de fonds, ce n'est pas le cas des 3 pays étudiés. La formation des ONG à la gestion de projets pourrait donc avoir un effet de levier en permettant de débloquer plus de fonds. Néanmoins, il doit être gardé en mémoire qu'il faut s'assurer autant que faire se peut que les ONG pourront utiliser les formations acquises.

Suite à ces constats, la position de CARPE pourrait être:

- Appuyer des structures (collectif des ONG, regroupement d'ONGE) qui souhaite assurer une coordination de la formation (cette coordination pourrait concerner d'autres aspects de formation que la gestion de projets).
- Accepter, à titre expérimental, de financer des propositions sur la base des idées de projets, la formation venant après comme partie intégrante du projet. La réflexion sur les critères de choix devrait faire partie de cette expérimentation.

Passage aux ressources humaines permanentes.

Le passage aux ressources humaines permanentes est cité comme un objectif essentiel par de nombreuses ONG. Le terme de professionnel est le plus souvent utilisé; il sous-entend la permanence dans un travail et la rémunération. L'aspect qualité du travail n'est pas abordé dans

cette définition, on supposera donc que la permanence et la rémunération conduisent à la qualité, c'est à dire au "bon" professionnel.

Il semble effectivement nécessaire que les ONGE deviennent plus "professionnelles", si elles doivent jouer un rôle notable. Une bonne part de leurs activités potentielles consiste en des actions de groupes de pression ou en l'utilisation de médias, deux types d'interventions qui nécessitent une bonne maîtrise des thèmes liés à l'environnement. D'autre part, les problèmes liés à l'environnement ne sont pas à la veille d'être réglés, on est donc dans un cas où un engagement de longue durée est requis.

La principale interrogation pratique que soulève le passage aux ressources humaines permanentes concerne la transmission de l'expertise. En général l'acquisition des compétences dans une ONG concerne une seule personne (le président, le fondateur). Lors du passage de l'ONG au stade des ressources humaines permanentes, ces personnes ne seront peut-être pas disponibles (cas des fonctionnaires ou des étudiants, par exemple), on devra recourir à de nouvelles personnes, qui n'auront pas les mêmes compétences. Le risque de perte des capacités est donc élevé.

Il semble donc souhaitable que, le plus rapidement possible, les ONG réussissent à avoir un noyau de personnes (3 ou 4 par ONG, peut-être en regroupant plusieurs ONGE) qui progressent simultanément et parmi lesquelles devront se trouver les permanents lors de l'éventuel passage au stade ressources humaines permanentes. Le programme CARPE devrait collaborer préférentiellement avec les ONG qui choisissent cette approche.

La question se pose de savoir également comment aider les ONG à passer à ce stade de ressources humaines permanentes. La plupart des bailleurs de fonds refusent que les ONG incorporent des salaires ou des parties de salaires dans les budgets qu'elles proposent. Ils feignent ensuite de croire que les ONG agissent totalement bénévolement. La relation bailleurs de fonds ONG démarre donc sur une base bancaire. CARPE pourrait aller contre cette tendance en acceptant de financer progressivement du temps de travail.

3. Trois faiblesses essentielles des ONGE: cohésion et collaboration; circulation des informations; base associative.

3.1. Faiblesse de la cohésion et de la collaboration.

Les ONG nationales considèrent qu'elles sont en concurrence, principalement pour accéder aux financements extérieurs mais également pour être reconnues localement. Elles pensent qu'elles ont plus à perdre qu'à gagner en collaborant. En conséquence, les aspects de compétition entre elles dépassent les aspects de collaboration.

Trois manifestations de cette compétition sont particulièrement visibles:

1. Une mauvaise circulation des informations (soit on ne divulgue pas l'information, soit on ne veut pas s'abaisser à la demander).

2. La non utilisation des expériences acquises par d'autres structures (ce type de comportement se retrouve également parmi les bailleurs de fonds et les ONG internationales).
3. La difficulté à voir émerger des collectifs d'ONG représentatifs.

Les principales conséquences sont:

1. La difficulté à obtenir des effets multiplicateurs. Si la cohésion reste faible, il sera très difficile d'avoir un bon impact (notamment dans les activités d'influence).
2. La duplication et répétition des erreurs.
3. Une certaine méfiance des opérateurs extérieurs (bailleurs de fonds).

En même temps que l'on constate le manque de cohésion, on voit se multiplier les réseaux, les points focaux, les groupes et les sous-groupes et, au Congo, les collectifs d'ONG. Comme les problèmes de collaboration entre ONG n'ont pas été réglés au préalable, on peut facilement imaginer les limites que rencontrent rapidement ces initiatives.

Face à cette situation, CARPE devrait:

- Pousser à la collaboration entre les ONG. Par exemple, en finançant plutôt des propositions conjointes d'ONG, ou la formation en groupe des ONG. Il ne s'agit pas bien sûr de forcer des structures à collaborer, alors qu'elles peuvent avoir de bonnes raisons de ne pas vouloir le faire. Il s'agit plutôt de démontrer aux ONG qu'elles peuvent profiter de certains aspects de collaboration, tout en maintenant la compétition entre elles (par exemple, la collaboration des ONG au sein d'un mécanisme de financement des ONG est profitable à l'ensemble de la communauté des ONG).
- Ne pas inciter à la création de nouvelles structures (réseaux, points focaux, groupe CARPE); plutôt s'attacher à en renforcer des existantes.

3.2 Faiblesse de la circulation des informations.

Les ONG sont fortement demandeuses d'informations. La grande faiblesse étant que celles-ci circulent mal entre elles. La circulation des informations parmi les ONG sera un enjeu majeur pour CARPE (informations sur les expériences innovantes des ONG, sur les buts du CARPE, sur les thèmes centraux de l'environnement), qui devra donc contourner le problème de la rétention des informations.

CARPE pourrait assurer une information et une formation spécifique sur les thèmes centraux du CARPE (justification des buts du CARPE sur les plans économique, social, climatique, biologique) et sur les thèmes généraux de l'environnement, dans le but de contribuer à rendre les ONG plus crédibles techniquement.

Les ONG sont demandeuses d'informations sur ce que font leurs consœurs dans les autres pays. Elles en tirent des idées nouvelles pour leurs propres activités. Pour cette raison, sa vocation

régionale devrait pousser CARPE à un rôle dynamique de repérage, de présentation et de formation autour des expériences innovantes menées par les ONGE et les autres acteurs. Les expériences innovantes devraient être considérées aussi bien dans les secteurs techniques (exemple: une ONG développe un programme d'ERE visant spécifiquement les chasseurs) ou les secteurs institutionnels (exemple: tel groupe d'ONG met en place un collectif pour l'environnement). Dans ce cadre, les expériences innovantes pourraient provenir des pays non focaux (Cameroun-Zaire-Guinée Equatoriale), comme des pays focaux (Gabon; Congo; RCA).

Pour certains sujets qui intéressent pratiquement toutes les ONGE, telle que l'ERE, CARPE pourrait constituer et faire circuler une base des informations essentielles. Cela pourrait consister en une bibliothèque de matériel pédagogique pour l'ERE qui circulerait dans les différents pays. Ceci pourrait être complété par de la formation (comment préparer et dispenser un message d'ERE).

Enfin, CARPE pourrait avoir un rôle de tri et de sélection de l'information, dans la période d'augmentation de l'information disponible qui s'annonce (en quelque sorte un rôle de certification de l'information).

Sur le plan de la production de l'information, CARPE devrait veiller à ne pas éditer trop de documents. Par exemple, CARPE ne devrait pas avoir sa propre revue mais s'associer, peut-être par rotation, avec des publications déjà existantes (RAAF, Cri du Pangolin,....).

3.3 Faiblesse de la base associative.

Les ONG ont peu de soutien à l'intérieur de leurs propres pays. Elles ont en général peu de membres sympathisants et peu de donateurs. De nombreuses ONG sont en fait des petits noyaux d'individus (parfois un individu) ne cherchant pas spécialement à asseoir leur activité sur une base réellement associative. Or les ONG s'attaquent à des problèmes qui préoccupent l'ensemble des sociétés (santé, développement rural, environnement) et, dès lors, elles devraient pouvoir bénéficier d'un soutien, même réduit ^{xxi}.

Cette situation débouche sur des handicaps:

- Les ONG dépendent totalement des financements extérieurs.
- L'efficacité des ONG en tant que groupe de pression reste limitée, d'autant plus qu'elles ne compensent pas leur faiblesse en ressources humaines par la collaboration entre elles.

CARPE devrait collaborer préférentiellement avec les ONG qui cherchent à avoir une base associative, et qui cherche à développer un soutien financier dans le pays, que ce soit auprès du gouvernement ou auprès des particuliers.

4. *Analyse locale et compréhension globale des problèmes de l'environnement*

En général, les membres des ONGE n'ont pas une formation initiale leur ayant donné des compétences techniques en environnement. La littérature à leur disposition n'est pas univoque et il est donc difficile de se faire une opinion (le meilleur exemple est la littérature sur les bienfaits et les méfaits de l'exploitation forestière, dans laquelle on peut lire tout et son contraire).

Les ONGE (particulièrement celles qui veulent intervenir comme groupe de pression) veulent être capable de mieux raisonner leurs positions et veulent renforcer leur compréhension globale des problèmes de l'environnement (enjeux économiques, influence sur le climat, hiérarchisation des menaces).

Pour celles qui veulent intervenir "sur le terrain", une bonne analyse des situations locales est nécessaire et elle doit être pointue, tant les problématiques peuvent être complexes. A titre d'exemple de cette complexité, une étude MARP récente au Gabon montrait que la pêche des chalutiers diminuait les prises d'un village de pêcheurs traditionnels qui risquaient en réaction de développer des activités de chasse menaçant la biodiversité.

Le rôle de CARPE par rapport à ces constats devrait être de contribuer à l'amélioration des capacités d'analyse des situations, tant au niveau local qu'au niveau global. Au niveau local, la maîtrise de méthodes (telles que MARP, ou d'autres) permettant de mieux comprendre les situations locales et de mieux cibler les actions devrait être promue. Ce point est particulièrement important du fait que les ONGE des pays focaux CARPE n'ont pas des liens très développés avec les populations locales.

Au niveau global, CARPE devrait assurer l'information et la formation sur ses propres buts et sur les thèmes liés à l'environnement. Une meilleure maîtrise au niveau global permettra de mieux relativiser les différentes menaces pesant sur la forêt. Par exemple, l'exploitation forestière est beaucoup plus destructrice pour la forêt tropicale humide que les activités traditionnelles des populations forestières pygmées, comment intégrer cette information dans des actions d'ERE menées auprès de ces populations?

5. Problématique globale du développement des capacités institutionnelles

Dans les points précédents, nous avons abordé la problématique du renforcement des capacités institutionnelles sous deux angles:

- Des faiblesses qu'il faudrait éliminer
- Des besoins exprimés auxquels il faudrait répondre.

Cette approche a permis de dégager certaines orientations pour CARPE. Mais cela n'a pas permis de répondre à d'autres questions, telles que:

- Quel est le niveau de capacité institutionnelle nécessaire pour que les ONG puisse contribuer valablement au but du CARPE?
- Les orientations proposées sont t-elles suffisamment cohérentes pour contribuer à un développement institutionnel?

Quel est le niveau de capacité institutionnelle nécessaire pour que les ONG puisse contribuer valablement au but du CARPE?

Lorsqu'on aborde le problème sous cet angle, on se heurte rapidement à une difficulté: est ce que CARPE a suffisamment précisé ce qu'il attend des ONG pour qu'on puisse déterminer les capacités institutionnelles nécessaires correspondantes? Par exemple: **1.** supposons que l'objectif de CARPE pour les ONG est de constituer, dans chaque pays, un noyau de 5 ou 6 ONG ayant des objectifs clairs, un plan d'action et capables de réaliser les activités du plan d'action. A cet objectif correspond des besoins relativement précis en développement des capacités institutionnelles; **2.** supposons maintenant que CARPE ne souhaite pas avoir d'objectif précis pour les ONG, mais plutôt suivre et appuyer les mouvements propres des ONG qui sont favorables au but du CARPE. Dans ce deuxième cas, les besoins en développement des capacités institutionnelles sont beaucoup moins prévisibles.

Les orientations proposées sont t-elles suffisamment cohérentes pour contribuer à un développement institutionnel?

Le développement des capacités institutionnelles dépend de plusieurs éléments (formation, environnement externe favorable, ressources humaines convenables, moyens de travail, catalyseur externe). C'est donc une alchimie difficile à mettre en oeuvre. De plus, chaque institution se situe à un niveau différent de capacités et a donc en théorie des besoins personnalisés.

De ce fait, la cohérence des orientations proposées en matière de développement institutionnel est loin d'être garantie. Arriver à un niveau de cohérence acceptable nécessiterait de pousser plus loin la réflexion sur cette question.

B. Adéquation entre les buts du CARPE et les interventions des ONG

Dans les points précédents, on a surtout essayé de donner quelques repères pour répondre à deux questions: **1.** Avec quelles ONGE collaborer, comment les identifier? **2.** Quel appui au développement des capacités institutionnelles est nécessaire?

On essaye maintenant de répondre à la question suivante: quels choix CARPE est-il en mesure de faire en ce qui concerne le type de projets à appuyer et leurs localisations?

On se place ici volontairement au niveau des activités que les ONGE collaboratrices du CARPE vont réaliser. Est-il possible de cibler des activités susceptibles d'avoir un meilleur impact par rapport aux buts du CARPE? Par exemple; CARPE doit-il appuyer préférentiellement les ONG qui font l'éducation environnementale dans les écoles, en pensant que c'est cette génération qui pourra faire évoluer les comportements? Ou bien CARPE doit-il collaborer préférentiellement avec les ALD qui gèrent les bénéfices de l'écotourisme, en pensant que ce sont des structures capables à long terme de faciliter la préservation des aires protégées?

Si le CARPE effectue de tels choix, ne risque t-il pas de se comporter de manière trop directive vis à vis des ONG? ^{xxii}

Des choix logiques peuvent correspondre à des secteurs de faiblesses actuelles des ONG, alors que les secteurs forts seront exclus. Ne pas s'appuyer sur les forces, n'est ce pas une perte de temps et d'énergie?

1. Choix des activités

Ce choix ne nous semble possible que lorsqu'il existe une hiérarchisation des menaces pesant sur la forêt tropicale et la biodiversité.

1.1. Le cas du Gabon.

Les menaces pesant sur l'écosystème " forêt tropicale " semblent plus faciles à hiérarchiser au Gabon que dans les autres pays. Cependant il serait faux de dire qu'il y a un consensus sur le sujet.

Les menaces qui pèsent sur la forêt gabonaise semblent provenir plus de l'exploitation forestière industrielle que des activités forestières (bois de feu) ou agricoles traditionnelles. En effet, la population du Gabon est à majorité urbaine alors que la population rurale est faible sur un territoire important. La surface de forêt est de 20 millions d'hectares, pour une population rurale de moins de 500 000 habitants. C'est une situation exceptionnelle. La pression exercée sur la forêt par la population rurale est faible. Par exemple, le traçage de routes par les forestiers n'est pas suivi par l'installation de populations. Les coupes faites par les forestiers ne sont pas suivies par l'installation de champs de culture par des villageois (cas du Congo). Par contre, l'essentiel de

la forêt du Gabon fait l'objet de divers permis liés à l'exploitation forestière (inventaire, exploitation).

Dans le cas du Gabon, il semble donc plus facile de lier le but du CARPE (protection de la biodiversité et préservation de la forêt tropicale) avec des actions précises, telles que:

- ERE visant en bout de chaîne l'exploitation forestière durable.
- Lobbying visant l'exploitation forestière durable.
- Travail de terrain au contact des exploitations forestières.

ERE visant en bout de chaîne l'exploitation forestière durable. Certaines ONG gabonaises font déjà un travail important en ERE (ex: le Cri du Pangolin). La cible de ce travail est la population urbaine de Libreville qui pourrait donc devenir de plus en plus concerné par les problèmes d'environnement. Mais cela ne veut pas dire pour autant que l'exploitation forestière en sera améliorée. CARPE pourrait appuyer ces ONG pour qu'elles analysent leur impact sur l'exploitation forestière et qu'elles orientent leurs actions d'ERE en conséquence.

Lobbying visant l'exploitation forestière durable. Un groupe d'ONG gabonaises (principalement les ONG membres du RAAF) se tient informé de ce qui se passe dans le domaine de l'exploitation forestière (permis accordés, certification, cahier des charges) et fait connaître ses positions. CARPE pourrait appuyer cette tendance en contribuant à la formation complémentaire de certains membres des ONG intéressés (le lobby nécessite de bien maîtriser son sujet) et en finançant du temps de travail. A un niveau régional, il serait intéressant qu'une publication annuelle soit faite à partir des informations recueillies et des actions de lobby menées par les ONG dans les différents pays. Cette publication pourrait être insérée dans la publication du RAAF (RAAF infos) ou constituer un numéro spécial de RAAF infos, soutenu par le CARPE.

Travail de terrain au contact des exploitations forestières. Contrairement aux deux points précédents, les ONG gabonaises sont quasiment absentes dans ce domaine à l'heure actuelle. Celles rencontrées se déclarent intéressées par ce secteur d'intervention. CARPE pourrait dans un premier temps organiser la réflexion sur les activités possibles des ONG dans ce domaine (participation à la préparation des plans d'aménagement, études socio-éco ou d'impact environnemental avant exploitation, interface population-exploitation forestière, récupération des rebuts de l'exploitation). Dans ce cadre, certaines ONG camerounaises pourraient faire partager leurs expériences^{xxiii}. Dans un deuxième temps, CARPE pourraient financer des propositions des ONG allant dans cette direction.

Dans le cas du Gabon, il semble donc possible que CARPE appuie préférentiellement certains types d'intervention, qui vont plus directement en direction de son but.

1.2. RCA et Congo.

Dans les autres pays étudiés (Congo-RCA), la hiérarchisation des menaces n'est pas évidente à faire entre l'exploitation industrielle, la recherche de bois de feu et les activités agricoles; en conséquence l'éventail d'activités des ONGE pouvant avoir un impact sur le but du CARPE est beaucoup plus large (Cf. liste des activités potentielles des ONGE, annexe n° 3).

L'approche préférentielle paraît difficile à mettre en oeuvre. Elle nécessite un diagnostic précis et hiérarchisé des contraintes environnementales, or il n'y a pas de consensus à ce niveau.

La principale zone de forêt tropicale de RCA (3,8 millions d'hectares dans le sud-ouest du pays) illustre cette complexité. C'est une zone d'exploitation du diamant, de production du café, d'exploitation forestière, c'est là que vivent les populations pygmées, il y a deux aires protégées (Dzanga Sangha et N'Gotto), la zone nord-est de cette forêt (Sud de Bangui) contribue à l'approvisionnement de la capitale en bois de feu. Comment tout cela s'articule-t-il? Comment les phénomènes macro-économiques jouent-ils sur les situations locales? Qu'est-il prioritaire de faire pour conserver la forêt?

1.3. Position du CARPE par rapport aux actions d'assainissement urbain.

L'assainissement urbain est un des domaines préférentiels des ONG nationales au Congo, au Gabon et en RCA (surtout au Gabon). Ceci retranscrit que les ONGE sont essentiellement basées dans les capitales et que deux de ces trois pays ont des populations urbaines fortes (Congo et Gabon), ce qui met l'assainissement urbain au rang de priorité nationale. Le CARPE sera donc automatiquement confronté à une demande des ONGE pour que des propositions dans le domaine de l'assainissement urbain puissent être considérées. Afin d'éviter des discussions et des pertes de temps, CARPE devrait définir sa position par rapport à ce point et en informer les communautés des ONGE dans les différents pays.

2. *Choix en terme de localisation*

Est-ce qu'une restriction volontaire des aires géographiques d'intervention du CARPE est possible et souhaitable?

2.1. Possible?

Une telle restriction est certainement possible d'une manière arbitraire. Par exemple, par souci d'unité géographique, le CARPE pourrait décider de concentrer ses appuis dans la région qui unit les trois pays focaux du CARPE (Sud-Ouest RCA; Nord Congo; Nord-Est Gabon). Ou bien, CARPE pourrait arbitrairement décider de ne pas considérer les zones de savanes.

La restriction volontaire des aires géographiques d'intervention du CARPE sur une base raisonnée nécessiterait de pouvoir montrer que tel ou tel type d'intervention dans une localisation

géographique précise conduit plus efficacement et directement au but du CARPE. Or il n'y a pas de consensus à ce niveau et cette approche paraît donc difficile à mettre en oeuvre. A titre d'exemple, comment dire si l'introduction de techniques d'agriculture durable en zone de savane a plus, moins ou autant d'impact positif sur la forêt que le travail d'une ONG dans l'exploitation communautaire des produits non ligneux.

L'autre manière raisonnée consisterait à collaborer avec des opérations menées dans des zones géographiques variées, choisies délibérément pour couvrir une gamme de situations préidentifiées. Une telle approche présente plusieurs intérêts:

- Elle reconnaît que le consensus et les données sont insuffisants pour restreindre sur cette base les champs d'intervention géographique du CARPE.
- Elle contribue à améliorer la situation (manque de consensus et de données) en appuyant et suivant des expériences diversifiées.
- Elle concourt à l'amélioration progressive de l'efficacité de CARPE.
- Elle est en adéquation avec le mandat du CARPE (identifier par quels moyens la préservation de la forêt tropicale peut être améliorée).

Pour ces raisons, nous pensons que cette approche est la plus adaptée, si une restriction volontaire des aires géographiques d'intervention du CARPE est décidée.

2.2. *Souhaitable?*

Il y a des avantages et des désavantages à une restriction volontaire des aires géographiques d'intervention du CARPE.

Avantages:

- La restriction limite les risques de dispersion du programme.
- La restriction permet de mettre en adéquation les interventions avec le budget disponible (le budget n'est pas extensible à l'infini, il est donc logique que des choix soient faits).

Désavantages:

- La restriction exclut certaines zones et, donc, certaines ONG.
- La restriction n'est pas favorable à l'innovation (l'innovation peut venir de n'importe où), ni à la réflexion des ONG sur leurs rôles (le programme fait des choix auxquels les ONG doivent se plier).

Au bilan, il nous semble cependant que les avantages surpassent les désavantages.

2.3. *Le cas du Congo.*

Le Congo offre un bon exemple pour cette réflexion. C'est dans le Nord du Congo qu'il y a les plus grandes surfaces de forêts; c'est une région où le gouvernement est faible (difficultés des communications). Le CARPE pourrait en conséquence principalement appuyer les ONG qui veulent travailler dans cette région. Cependant les ONG les plus dynamiques actuellement travaillent essentiellement à Brazzaville et dans la région du Pool (Savane). En faisant un choix strict de localisation, le CARPE se couperait donc de ce noyau.

Les ONG de la région du Pool ont développé des compétences en foresterie communautaire. Elles sont probablement les leaders ONG pour ce secteur pour les trois pays visités (RCA; Congo; Gabon). La collaboration du CARPE avec ces ONG pourrait s'inscrire dans l'approche par sélection de situations préidentifiées. Le thème pour la zone de savane du pool serait alors : impact du développement de la foresterie communautaire sur la protection de la forêt tropicale et la préservation de la biodiversité.

C. *Recommandations concernant le mécanisme de fonctionnement du CARPE*

Dans ce dernier point, nous nous intéressons au fonctionnement pratique du CARPE. A savoir, comment on effectuera et qui effectuera les tâches suivantes : sélection des propositions financées par CARPE dans le cadre du programme de subventions, gestion, suivi-évaluation.

Etant donné que ce sont les ONG qui vont bénéficier de ce programme, nous avons surtout cherché à recueillir leurs opinions et suggestions sur cette question.

1. *Opinions communes entre les ONG des différents pays*

Les ONG rencontrées dans les trois pays souhaitent que le mécanisme ait les qualités suivantes:

- Proximité.
- Transparence et bonne circulation des informations.
- Souplesse.
- Peu coûteux.
- Rapide.

Proximité: ce souhait a poussé les ONG rencontrées à se prononcer en faveur de 3 mécanismes nationaux, plutôt qu'en faveur d'un seul mécanisme régional.

Souplesse: il faut des règles de fonctionnement (guidelines), mais également de la souplesse (les jeunes ONG ne sont pas bureaucratiques donc le mécanisme ne doit pas l'être trop).

Peu coûteux: la plus grande partie possible des fonds doit aller aux subventions pour les ONG.

Rapide: les ONG (surtout celles qui ne sont actives que sur une base temporaire) ne comprennent pas bien pourquoi il faut si longtemps entre le dépôt d'un dossier et le démarrage d'une activité.

Une autre raison pour laquelle les ONG se sont prononcées en faveur d'un mécanisme par pays est d'éviter, autant que faire se peut, que le programme ne soit entravé par des problèmes qui ne concerne pas les autres pays.

2. Spécificités par pays

RCA

Les opinions ont été recueillies lors de la séance finale de travail en RCA qui regroupait des représentants de 6 ONG nationales et un représentant du CIONGCA (OCDN, CEDIFOD, FOCSARENA, JMA, CARUB, Radio Rurale, CIONGCA).

Certains ont suggéré d'essayer de coordonner la mise en place du mécanisme GEF avec la mise en place du mécanisme CARPE. Certaines souhaitent la présence de représentants de Ministère à la condition qu'ils n'aient pas de droit de veto. La majorité pensent qu'il faut impliquer les ONG nationales qui ont de l'expérience dans le secteur environnement. Les avis ont été partagés sur la création d'une entité indépendante de toute autre structure pour représenter le CARPE en RCA.

Pour le moment, il n'y a pas de fonds destiné aux ONG nationales qui soit géré par un comité de pilotage incluant les ONG nationales. Le cas le plus approchant est la ligne de crédit pour les ONG du PNUD qui fonctionne avec un comité de pilotage mais dont la composition varie de manière ad hoc et fait rarement appel aux ONG nationales. Ceci a deux conséquences pour le mécanisme CARPE:

- Les ONG nationales n'ont pas l'expérience d'être associé à des comités de pilotage de fonds. Cela suggère qu'il sera nécessaire d'apporter une information claire sur les rôles et responsabilités si les ONG nationales sont impliquées dans le mécanisme du CARPE.
- Si on veut impliquer les ONG nationales dans la gestion du CARPE, il faudra créer un comité de pilotage.

Gabon

Les 7 ONG nationales regroupées en fin de mission (FOGAPED, CIAJE, Mains Vertes, Humanitas, FED, Amis du Pangolin, Humanitas) se sont prononcées pour que le processus de sélection des activités du CARPE soit fait au sein d'une structure ad-hoc regroupant le bureau régional du CARPE, des ONG internationales en environnement et des ONG nationales en environnement. Ces ONG se sont opposées à la présence de personnel représentant les ministères dans cette structure.

Congo

Au Congo, la méthodologie adoptée a été de demander individuellement aux différentes ONG rencontrées de dire quels avantages et désavantages elles trouvaient à différents mécanismes. Nous présentons les réponses dans le tableau ci-dessous:

Tableau 9: Opinions des ONGE du Congo sur différents mécanismes de fonctionnement

	Avantages	Désavantages
1. Une ONG nationale	<ul style="list-style-type: none"> • Prise de responsabilité par les ONG • Économique • Bonne connaissance des problèmes 	<ul style="list-style-type: none"> • Méfiance entre les ONG • Risque de conflits • Immaturité financière • Politisation
2. Un collectif d'ONG nationale	<ul style="list-style-type: none"> • Prise de responsabilité par les ONG • Renforcement des structures et de la crédibilité 	<ul style="list-style-type: none"> • Trop jeunes actuellement • Risques de conflits • Politisation • Immaturité financière
3. Les ONG nationales associées avec une ONG internationale ou avec le CARPE	<ul style="list-style-type: none"> • Proximité • Transparence • Bonne gestion 	
4. Une structure type PNUD ou Ambassade des US	<ul style="list-style-type: none"> • Ouverture vers d'autres fonds 	<ul style="list-style-type: none"> • Éloignement • Pas de transparence • Coût • Absence de souplesse
5. Le bureau régional du CARPE	<ul style="list-style-type: none"> • Vision régionale 	<ul style="list-style-type: none"> • Éloignement • Transparence • Absence de souplesse
6. Une ONG internationale	<ul style="list-style-type: none"> • Bonne gestion • Impartialité 	<ul style="list-style-type: none"> • Problème de transparence

La proposition 3 a été la plus fréquemment retenue. On a souvent eu l'impression que les ONG cherchaient surtout un mécanisme avec lequel elles auraient le moins de chances d'exclusion. Ainsi des collectifs ou ONG se sont déclarés intéressés et capables de prendre en charge le mécanisme, mais ont finalement opté pour 3.

Tableau 10. Comparaison entre les ONG internationales et les ONG nationales dans les pays focaux du CARPE

	RCA		Congo		Gabon	
	ONG nationales	ONG internationales	ONG nationales	ONG internationales	ONG nationales	ONG internationales
1. Domaines d'activités	ERE Reboisement Agriculture durable	Gestion aires protégées (WWF-Ecofac) Environnement urbain (OCSD) Appui institutionnel MEF (VED-DED) Appui ONG nationales (COOPI) Agriculture durable (AFVP-Peace Corps)	ERE Reboisement Assainissement urbain Protection faune sauvage	Gestion aires protégées (UICN-WCS-Ecofac) Politiques environnementales (UICN) Agriculture durable (Agri-Congo) Protection faune sauvage (Institut J. Goodall; fondation John Aspinall)	ERE Groupe de pression Assainissement urbain Ecotourisme (SIL)	ERE (WWF) Gestion aires protégées (WWF-Ecofac-APFT) Agriculture durable (IGAD; Peace Corps) Elevage gibier (VSF)
2. Publications (revues)	Massaragba (Focsarena, stoppé)		L'Araignée (ANN, pas encore démarré)	Canopee (Ecofac-Nouabale Ndoki)	Le Cri du Pangolin (Amis du Pangolin)	Nono et Toutou (WWF; Mains Vertes) Galago (PFE)
3. Moyens mis en oeuvre	ONG nationales (RCA, Congo, Gabon) Bureau rare, personnel permanent rare, moyens de déplacement rare, équipement informatique rare Il n'y a pas de cas de cadres expatriés d'ONG du Nord détachés dans des ONGE.			ONG internationales (RCA, Congo, Gabon) Bureau, personnel permanent, moyens de déplacement, équipement informatique, meilleur accès à l'information		
4. Reconnaissance par le gouvernement	Enregistrement en tant qu'association. Il existe un statut d'association reconnue d'utilité publique (ex : Focsarena)	Accord cadre ou convention signé avec le gouvernement. Donne droit à exemption de taxes.	Enregistrement en tant qu'association. Quelques ONG nationales ont des conventions (pas d'ONGE).	Accord cadre ou convention signé avec le gouvernement. Donne droit à exemption de taxes.	Enregistrement en tant qu'association.	Accord cadre ou convention signé avec le gouvernement. Donne droit à exemption de taxes.

Comparaison entre les ONG (suite)

	RCA		Congo		Gabon	
	ONG nationales	ONG internationales	ONG nationales	ONG internationales	ONG nationales	ONG internationales
5. Appuis du gouvernement	Participation des ONG à séminaires ou processus de planification (PNAE). Mise à disposition d'assistance technique. Animation du secteur ONG par le gouvernement faible.	ONG internationales plus fréquemment considérées comme des partenaires à part entière	Participation des ONG à séminaires ou processus de planification. Mise à disposition d'assistance technique. Direction de l'Environnement indépendante du Ministère des Eaux et Forêts. Animation du secteur ONG par le gouvernement faible.	ONG internationales plus fréquemment considérées comme des partenaires à part entière	Participation des ONG à séminaires ou processus de planification. Animation du secteur ONG par le gouvernement moins faible (forum des ONG en décembre 1996). Mise à disposition d'un local (mairie de Libreville-CIAJE)	ONG internationales plus fréquemment considérées comme des partenaires à part entière
6.1 Relations avec les bailleurs de fonds : généralités	ONG nationales (RCA, Congo, Gabon) : Sous-traitance (avec ou sans participation au design) Accès aux fonds destinés aux ONG (design fait par l'ONG) Pas de compétition entre ONG nationales et ONG internationales pour les financements (les budgets recherchés ne sont pas du même niveau)			ONG internationales (RCA, Congo, Gabon) : Sous-traitance (participation au design plus fréquente) Meilleur accès aux bailleurs de fonds. Montant des budgets obtenus plus importants		
6.2 Relations avec les bailleurs de fonds : particularités		Détachement de personnel des ONG dans projets bilatéraux ou multilatéraux (ex : OCSD avec PARN, VED-DED avec PRE)				Contributions des pétroliers au financement de WWF (Shell) et IGAD (Elf). Détachement personnel ONG dans projets bilatéraux ou multilatéraux (Ex: WWF avec GEF)

Comparaison entre les ONG (suite)

	RCA		Congo		Gabon	
	ONG nationales	ONG internationales	ONG nationales	ONG internationales	ONG nationales	ONG internationales
7.1 Relations ONG nationales - ONG internationales	Collaboration faible entre ONG nationales et internationales (ex : pas de collaboration autour des aires protégées)	ONG internationales responsables de la gestion de quelques fonds destinés aux ONG nationales (ex: OCSD (FCIL Canada))	ONG nationales collaborent avec ONG internationales principalement dans les programmes d'aires protégées (ex: UICN-ANZAS; Ecofac-ANN)	Gestion de fonds destinés aux ONG nationales (ex: UICN (UICN-Pays Bas)).	ONG nationales collaborent avec ONG internationales dans les programmes d'aires protégées (ex: Ecofac-Amis du Pangolin-Aventures Sans Frontières) et autour des activités d'ERE (WWF point central pour le Gabon).	Gestion de fonds destinés aux ONG nationales (ex: WWF (fondation MacArthur), IGAD (aide française))
7.2 Relations structurelles entre ONG nationales - ONG internationales	Pas d'ONGE filiales d'ONG internationales	ONG internationales sont des membres passifs du collectif des ONG (CIONGCA)	Pas d'ONGE filiales d'ONG internationales	ONG internationales non membres des collectifs	Pas d'ONGE filiales d'ONG internationales	ONG internationales non membres du collectif (CNOG)

ANNEXES

1.

Utilisation des ONGE du Cameroun en tant que prestataires de services pour les ONGE des pays focaux CARPE

Les termes de références étaient de voir comment les ONG camerounaises pourraient intervenir comme prestataires de services auprès des ONG des pays focaux du CARPE (Congo, Gabon, RCA).

Méthodologie

Il s'est posé une question de méthodologie:

- Fallait-il partir des besoins des ONG des autres pays et voir ensuite si les ONG camerounaises ont des compétences dans ces domaines (ex: les ONG congolaises voudraient prendre plus de responsabilités dans la gestion des aires protégées; y a t-il des ONG camerounaises dont l'expérience significative pourrait être utilisée).
- Fallait-il identifier les forces des ONG camerounaises et voir ensuite si ces forces pourraient être utiles dans les autres pays (ex: les ONG camerounaises ont de l'expérience dans la structuration du milieu humain; cette expérience pourrait elle être utilisée pour former les ONG gabonaises qui veulent travailler avec les populations rurales mais qui n'ont pas d'expérience sur la façon de se mettre en relation avec elles?).

La première approche paraît répondre plus directement aux termes de références. Mais, dans la pratique, on a du combiner les deux approches, pour les raisons suivantes:

- En effectuant la mission au Cameroun, on ne savait pas encore quels étaient les besoins en RCA (puisque la mission a eu lieu après). Ceci a obligé à utiliser la deuxième approche.
- La première approche nécessite une analyse fine des besoins dans les autres pays, qui n'était qu'incomplètement faite à ce stade.
- La deuxième approche est plus positive, puisqu'elle consiste à demander aux ONG ce qu'elles savent bien faire, plutôt que de les mettre mal à l'aise en leur demandant si elles ont une compétence précise.
- Les premiers entretiens, réalisés avec la première approche, n'ont pas été productifs, laissant se développer une impression que les ONG camerounaises avaient plus ou moins les mêmes besoins que les ONG du Congo et du Gabon.

Remarques générales

Il paraît difficile que les ONG camerounaises interviennent comme des prestataires de services "finis". Il semble plutôt que leur apport puisse être constitué d'échanges d'expériences et de contribution à des groupes de travail.

Dans plus d'un entretien sur deux, l'idée que les ONG camerounaises étaient capables d'intervenir comme prestataires de services auprès d'ONG dans d'autres pays a été contestée. Ce qui sous-entend que nos interlocuteurs considéraient la communauté des ONG comme faible dans son ensemble^{xxiv, xxv}. Il semble cependant que nos interlocuteurs aient du mal à voir que par prestations de services, on incluait très largement tous types d'échanges d'expériences qui pouvait profiter aux ONGE, et qu'on ne se cantonnait pas à la fourniture de services avec une finition parfaite.

Comme dans les pays voisins, l'émergence des ONG au Cameroun date du début des années 90 (loi sur la liberté d'association). On voit donc mal comment les ONG de ce pays auraient pu prendre une avance significative. Cependant le modèle de croissance des ONG au Cameroun est un peu différent pour deux raisons: 1. Elles ont plus rapidement établi des collaborations avec des structures extérieures. Certains programmes favorables aux ONG se sont mis plus rapidement en place au Cameroun (GEF), ou n'ont concerné que le Cameroun (Africa 2000; PVO/NRMS); les ONG internationales sont plus présentes. 2. Une partie importante du pays est située en zone soudanienne (sahélienne vers le lac Tchad), d'où découle une dynamique associative (groupements, associations locales de développement-ALD) plus ancienne et plus forte. On peut imputer cela soit aux difficultés du milieu, soit à l'organisation (parfois forcée) qui s'est mise en place autour des productions agricoles. Quelle que soit la raison, deux principales conséquences sont l'existence au Cameroun d'un réseau plus dense d'ALD et l'existence d'ONG qui naissent et sont basées dans les régions^{xxvi}. Ceci équilibrant la création des "ONG de capitale" (qui trouvent d'ailleurs comme ceci plus facilement des relais régionaux).

La recherche de compétences dans des domaines spécifiques n'a pas été couronnée de succès (une des raisons pour laquelle on est passée d'une approche à l'autre). Ainsi on n'a pas pu identifier des expériences innovantes ou des ONG leaders dans le domaine de l'ERE en direction des chasseurs, ou dans le domaine de l'interface Populations locales-ONG-exploitants forestiers, ou dans la participation des ONG à la gestion des aires protégées, ou encore dans le domaine des études d'impact environnemental. L'impression retirée est que, dans les domaines techniques, l'apport des ONG camerounaises doit s'inscrire dans une stratégie de partage des expériences entre ONGE, plutôt que dans une stratégie de formation des ONGE des pays focaux CARPE à partir des expériences des ONGE du Cameroun. Mais, ceci devrait être confirmé par un repérage plus systématique.

Dans le domaine des capacités institutionnelles (gestion d'une association, gestion de projets), il existe des ONG camerounaises qui ont des compétences et qui pourrait contribuer à la formation des ONG des pays focaux CARPE. Mais dans ce domaine, les compétences existent déjà dans chaque pays (pas forcément dans le secteur ONG). Est-il utile ou souhaitable d'aller chercher des compétences dans les autres pays pour ce seul objet?

Enfin, les ONG du Cameroun sont en avance (sur les ONG des autres pays) sur le plan des liens qu'elles ont déjà tissé avec des ONG dans d'autres pays africains, et certaines ONG ont la volonté d'intervenir régionalement (Enviro-Protect souhaite s'implanter en RCA). Cette dynamique (qui entraîne vers l'apparition d'ONG régionale ou d'ONG jumelée) paraît positive. CARPE pourrait l'appuyer, par exemple en finançant des propositions conjointes d'ONG de pays différents.

Forces et expériences des ONG camerounaises qui pourraient être utilisées dans les pays focaux du CARPE

1. Le JEU. CARPE va devoir mettre en place un mécanisme pour faire fonctionner les subventions aux ONG. Le JEU est un type de mécanisme possible et intéressant car associant ONG nationales, ONG internationales, représentants de certains ministères, représentants de fonds d'appui aux ONG. Le JEU a réussi à canaliser plusieurs fonds d'appui aux ONG (PVO/NRMS; GEF; Africa 2000); ce type de fonctionnement peut apporter une meilleure cohérence dans les interventions des bailleurs de fonds et dans celles des ONG. Le JEU pourrait donc être présenté aux ONG nationales (avec d'autres alternatives) lors du choix du ou des mécanismes.

La présence, parmi les membres du JEU, d'associations plus proche de l'ALD que de l'ONG est également un facteur positif. Le JEU s'enrichit ainsi d'une diversité de structures qui voient sous différents angles les problèmes de l'environnement.

Un autre aspect positif est que ce type de mécanisme provoque une certaine collaboration entre les ONG. Cette collaboration est bénéfique pour les ONG, puisqu'elle débouche sur le financement de certaines d'entre elles, sans exclure la compétition. Cela peut contribuer à démontrer aux ONG que collaboration et compétition entre les ONG peuvent cohabiter.

2. Réforme du statut des ONG. La RCA, le Gabon, le Congo et le Cameroun ont un problème similaire de statut des ONG (difficulté à obtenir un agrément définitif, pas de différences entre associations de développement et les autres types d'associations, y compris politiques dans certains pays). Le Cameroun prépare actuellement une nouvelle loi sur les ONG^{xxvii}. Un groupe réduit d'ONG camerounaises est associé à ce travail. Si celui-ci aboutit (prévision fin 96), CARPE pourrait organiser la présentation et la discussion du processus et des résultats dans les autres pays.

3. Le rôle des ONG à l'interface populations-exploitations forestières. Le renforcement de ce rôle pourrait être un objectif essentiel du CARPE, avec des activités telles que la vulgarisation des textes de loi, l'appui aux populations pour la négociation et le respect des cahiers des charges des exploitants forestiers; les études socio-économiques et d'impact environnemental avant exploitation; les activités se greffant sur l'exploitation telle que la récupération des rebuts d'exploitation. Dans ce domaine, les réalisations des ONG gabonaises et congolaises sont négligeables; bien que les ONG camerounaises n'aient pas non plus une grande expérience, certaines d'entre elles commencent à s'investir dans ce domaine. La collaboration (échanges d'expérience, visites, groupes de travail) pourrait être bénéfique. Parmi les ONG camerounaises intéressées par ce domaine, il y a Enviro-Protect qui sera prochainement un partenaire de SNV (Coopération Néerlandaise) pour les actions auprès des populations riveraines de la réserve du Dja. Le SAILD (Service d'Appui aux Initiatives Locales de Développement) travaille avec une ONG

canadienne (APEC-UDD; Appui à la Protection des Eco-systèmes-Union pour le Développement Durable) dans la zone forestière (Lolodorf). Le SAILD prépare également un livre sur "conflits et forêts". Le CIEFE (Centre International d'Etudes Forestières et Environnementales) s'intéresse également à ce domaine, notamment dans le cadre d'un projet de développement intégré dans le Nord-Ouest (Monts Bamboutou).

Enfin, il semble qu'il y a également beaucoup à apprendre (si ce n'est pas plus) des populations elles mêmes et de leurs ALD. Le Cameroun est le seul pays ou nous ayons entendu parler de villageois coupant la route pour empêcher les camions d'une société forestière de circuler, ceci afin d'obtenir le respect du cahier des charges.

4. La structuration et l'animation du milieu humain. Le Cameroun se distingue incontestablement du Congo et du Gabon dans ce domaine (importance au Cameroun du tissu de groupements, associations villageoises, fédérations et unions). Il y a des ONG au Cameroun qui ont une grande expérience dans les activités de structuration et d'animation (ex: INADES, CERUT^{xxviii}, CEREP, SAILD). Cette expérience pourrait être utilisée dans les autres pays, pas forcément dans l'optique de structuration, mais plutôt dans l'optique d'améliorer les capacités des ONG à créer le contact et à travailler avec les populations rurales (au Congo, et au Gabon surtout, les ONG sont essentiellement d'origine urbaine. De plus, la population en milieu forestier est peu structurée. Ces deux éléments mis ensemble font que les ONG ont des difficultés à établir un contact avec les populations locales avec lesquelles elles voudraient travailler).

5. L'expérience des collectifs d'ONG au Cameroun. Aucun des 4 pays visités n'a vraiment une expérience positive à faire valoir dans le domaine de la collaboration entre les ONG (mais on peut bien sûr apprendre beaucoup des expériences négatives). Au Cameroun, le COPAD (Collectif est en train de regagner la confiance de bailleurs suite à des changements de personnes et de modalités de fonctionnement. La FONGEC (Fédération des ONG en Environnement du Cameroun; 11 membres) a du mal à émerger réellement. Le CONGAC (Collectif des ONG de l'Afrique Centrale, basé à Douala) semble marginal malgré sa volonté régionale intéressante. Dans aucun pays, il n'y a actuellement un collectif qui arrive à regrouper toutes les ONG. Ainsi au Cameroun, les membres de la FONGEC ne sont pas membres du RAAF. Le Gabon et la RCA n'ont pas de réelle expérience de collectif d'ONG, tandis qu'au Congo, il y a de nombreux collectifs mais qui semblent découler plus d'une volonté d'initiateurs de collectifs plutôt que de la volonté même des ONG (top-down). Dans les quatre pays, il existe une volonté de regrouper les ONG, soit dans un collectif séparé, soit dans un groupe de travail de collectif généraliste. Le CARPE devrait suivre les différentes expériences qui verront le jour et les diffuser régionalement, mais il n'est pas sûr que c'est du Cameroun que viendra l'expérience la plus intéressante

2.

Commentaires sur les résumés des secteurs ONG au Congo et en RCA établis en 1993 (Mémo à l'intention de PVO/NGO- NRMS)

En 1993, PVO-NGO/NRMS publiait un document intitulé "Organisations non gouvernementales et gestion des ressources naturelles: une évaluation de 18 pays africains". Le Congo et la RCA faisaient partie des pays concernés par cette étude. Les termes de références de la présente mission incluaient de voir si les informations recueillies en 1993 étaient toujours d'actualité et de proposer éventuellement des suggestions pour une remise à jour.

RCA

Méthodologie: on a procédé de la façon suivante. Le diagnostic de 1993 du secteur ONG a été remis aux ONG nationales rencontrées. En fin de séjour, une réunion a été organisée avec ce groupe d'ONG au cours de laquelle on a recueilli leurs opinions à la fois sur le diagnostic de 1993 et sur les principaux changements survenus au cours de la période 1993-1996.

Les principaux commentaires sur le diagnostic de 1993 ont porté sur les 4 affirmations suivantes:

"La création des ONG pour assister au débat national". D'après les ONG présentes, ramener la création des ONG à cette seule cause est très réducteur. D'ailleurs très peu d'ONG ont assisté au débat national (une poignée). Il faut rappeler que le débat national en RCA était organisé et maîtrisé par le pouvoir de l'époque, contrairement aux conférences nationales souveraines qui ont eu lieu dans de nombreux autres pays à la même époque, et où l'ensemble de la société civile était représenté. Une conférence nationale devait en théorie être organisée après l'élection du Président Patassé mais elle n'a pas eu lieu. Il semble donc que la création d'ONG pour participer au débat national, doit être considérée comme une cause marginale, notamment par rapport à des événements comme les conférences internationales sous l'égide des Nations Unies (Rio, Beijing), la crise économique ou l'influence des pays de l'Afrique de l'Ouest ou de l'Est.

"La création des ONG par les fonctionnaires". Il ne faut pas généraliser, certaines ONG ont été créées par des individus faisant clairement le choix d'opérer dans le secteur privé associatif (CEDIFOD), d'autres par des retraités de la fonction publique, d'autres par des jeunes diplômés sans emploi. Il n'en est pas moins vrai que la majorité des ONG a des fonctionnaires comme initiateurs et leaders. C'est comme cela parce que ce sont les fonctionnaires qui sont le mieux placés pour voyager et assister à des séminaires (ou effectuer des visites) dont ils reviennent avec des idées et des informations sur ce qui se fait ailleurs.

"Les ONG jugent très important d'avoir une base solide au gouvernement". Les ONG présentes ont trouvé que la formulation n'était pas très claire. Si on veut dire qu'il est important pour les ONG d'avoir des portes paroles et des entrées au gouvernement, alors c'est vrai en 1993 comme en 1996. Mais si cela veut suggérer que les ONG n'ont pas d'autonomie, alors nos interlocuteurs ont

considéré que cela allait trop loin. Il y a eu accord entre les ONG présentes pour dire que les ONG ont gagné en autonomie entre 1993 et 1996.

"Les bailleurs de fonds ne trouvent pas d'ONG pour travailler avec eux". Par rapport à cette affirmation, les ONG nationales présentes à la réunion posent la question suivante, aussi bien pour 1993, que pour la période actuelle: Y a-t-il réellement des fonds disponibles pour les ONG auprès des bailleurs de fonds, ou bien s'agit-il uniquement d'effets d'annonce de bailleurs qui savent qu'ils ne débloquent pas ces fonds? A-t-on réellement cherché à connaître les ONG nationales et à avoir des collaborations avec elles?

Nous ajoutons les commentaires personnels suivants:

L'expérience des ONG. "Il existe très peu d'ONG en RCA". Cette affirmation n'est plus valable. Elle devrait être remplacée par "il y a des ONG en RCA. Cependant la communauté des ONG reste globalement faible, même si certaines structures émergent progressivement".

L'environnement politique. La situation de paiement des salaires ne s'est pas améliorée au cours de la période 1992-1996.

"Les fonds des donateurs sont en suspens". Cela a été assez souvent le cas au cours des dernières années, pour des raisons diverses et variées: élections, conditionnalité économique, mutinerie. Il semble que les relations de la RCA avec les bailleurs de fonds soient dominées par cet aspect, depuis le début des années 90.

"La distinction entre le secteur privé et les ONG est ambiguë et le concept des ONG est vague" On ne saisit pas exactement la pensée du narrateur. Veut-il dire que les ONG sont à but lucratif? que les membres des ONG ne sont pas bénévoles (doivent-ils l'être?). En 1996, on cite à nouveau le manque de culture associative comme une faiblesse des ONG. Il y a deux points en jeu ici: **1.** la culture associative: les ONG respectent-elles les aspects de fonctionnement essentiels des associations (Assemblée générale, élections, but non lucratif,...). Il semble que peu d'ONG aient une assemblée générale régulière. **2.** le bénévolat. Il y a une opinion fautive répandue en RCA qu'une association ne peut pas avoir de salariés. De là, toutes les ONG qui auraient des salariés ou indemniserait leurs membres seraient des usurpatrices.

"Les prix du marché devraient en principe stopper la plupart des activités de coupe à grande échelle". Les activités industrielles de coupe de bois sont restées à un niveau à peu près constant entre 1992 et 1995. La dévaluation du FCFA a redonné de la compétitivité à la filière. Peu de spécialistes pensent que les coupes doivent diminuer.

Les tendances du gouvernement et des donateurs dans la programmation de la GRN. La comparaison des principaux programmes dans le secteur environnement entre 1993 et 1996 montre qu'il y a eu une multiplication des interventions dans ce secteur (Ecofac, PARN, PRN, PRE). Comme au Congo et au Gabon, la période 1993-1996 est une période de lancement de nombreuses initiatives visant la gestion durable des ressources naturelles.

Les besoins des ONG. D'après le diagnostic de 1993, les ONG ne semblent pas avoir de besoins prioritaires dans les domaines techniques. Par contre, les ONG de 1996 sont demandeuses pour un renforcement de leurs capacités à la fois dans les domaines institutionnel et technique.

Conclusions générales et recommandations. La recommandation 1 (“table ronde ONG nationales, ONG internationales et bailleurs de fonds”) nécessiterait une plus grande confiance des bailleurs de fonds vis à vis des ONG pour être productive. Il faudrait également un noyau plus fort d'ONGE leaders pour tirer une telle rencontre (la rencontre du Gabon en décembre 1996 sera un précédent (intéressant à suivre) de rencontre entre une communauté d'ONG nationale faible et des ONG internationales et des bailleurs de fonds).

La recommandation 2 (“atelier organisé par WWF à Bayenga”) reste valable pour les ONGE de RCA, avec deux objectifs: **1.** créer des liens entre le CDB et les ONGE; **2.** animer la réflexion sur les rôles possibles des ONG dans et autour des aires protégées.

La recommandation 3, sur la circulation des informations et les visites d'expériences innovantes dans les pays voisins, reste valable pour le CARPE.

CONGO

Méthodologie. L'analyse du diagnostic de 1993 a été faite selon deux axes; **1.** quels ont été les principaux changements entre 1993 et 1996 et, par voie de conséquence, quelles sont les éléments du diagnostic qui sont toujours valables; **2.** quels sont les points du diagnostic de 1993 qui paraissent discutables. On a fait cette analyse sur la base des informations et impressions recueillies lors de la mission au Congo. Contrairement à la RCA, le diagnostic de 1993 n'a pas été présenté aux interlocuteurs rencontrés pour des commentaires.

L'expérience des ONG. Le premier paragraphe est difficile à suivre parce qu'il y a un mélange dans la terminologie utilisée. Il semble qu'il faille comprendre Assemblée Nationale pour Assemblée générale et Conférence Nationale pour Congrès national. La participation à la Conférence Nationale est toujours citée parmi les causes historiques de création des ONG, mais de nouvelles influences se sont ajoutées depuis (Rio, par exemple pour les ONGE). Il est toujours vrai de dire que la majorité des ONG est créée par des fonctionnaires et que la création se fait avec peu ou pas de liaison avec les communautés rurales. Cependant, il semble que les ONG ont progressé sur ce dernier point et que leur légitimité se renforce par rapport aux communautés.

Etant donné qu'il y a un turn-over rapide parmi les ONG, beaucoup des ONG initiales ont disparu et il serait intéressant de savoir ce que sont devenus les initiateurs de cette période.

Les objectifs des ONG semblent moins politiques aujourd'hui, mais, par contre, on ne peut pas dire que le mouvement ONG a réussi à se dépolitiser. Les ONG sont toujours, d'une certaine façon, rattrapées par la politique, dans la mesure où c'est difficile d'échapper à une classification politique dès que l'on fait quelque chose.

Les domaines d'intérêt des ONGE se sont modifiés. La préoccupation pour les questions de l'environnement urbain et marin semblait dominer chez les ONGE en 1993. En 1996, les ONGE du Congo s'intéressent au reboisement, à l'ERE, à l'assainissement urbain, à la protection de la faune et à la gestion des aires protégées. Il y a une ONG à Pointe Noire qui s'intéresse à la pollution marine par les pétroliers (ECO), mais ce n'est pas suffisant pour dire que c'est un secteur important pour les ONGE.

Le secteur des ONGE a connu une croissance quantitative certaine entre 1993 et 1996. Lors de l'évaluation de 1993, il semble qu'il n'y avait pas d'ONGE suffisamment avancée pour être citée (bien que ACAE et ACCP existaient?). En 1996, le nombre d'ONGE est d'une dizaine, dont certaines ont atteint une certaine envergure. En ce qui concerne les collectifs d'ONG, 1992-1996 a été une période de multiplication, difficile à interpréter.

L'environnement politique. L'environnement politique et économique n'a pas fondamentalement évolué. Le Congo fait toujours partie des pays à revenus intermédiaires (PNB/habitant = 1100 USD en 1994). La plus grande partie des ressources proviennent du pétrole et le pays est toujours sous ajustement structurel.

Le rapport de 1993 indiquait que "l'environnement politique est à la libéralisation en ce qui concerne les ONG et il semble que cette attitude prévaudra". Cette attitude a effectivement prévalu et devrait continuer à prévaloir (sauf coup d'état, on voit mal comment un gouvernement démocratiquement élu pourrait revenir sur la liberté d'association). Par contre, peu de nouvelles mesures ont été prises concrètement pour appuyer le développement des ONG.

Les deux paragraphes sur le transfert des services de l'Etat aux ONG ne sont pas vraiment clairs. Ils semblent signifier que l'Etat fournissait des services dans le domaine de l'environnement et qu'il s'en retire. Cependant, l'environnement est une préoccupation récente, donc on ne voit pas bien de quels services on parle. Il est vrai que l'Etat se retire peu à peu de la conservation des aires protégées. Néanmoins, on a l'impression que ce paragraphe concerne plus les ONG des secteurs sociaux, comme la santé ou l'éducation, que les ONGE.

"Le rôle attendu des ONG doit être entièrement discuté et établi....". Cela n'a pas été fait (dans aucun pays). Le rôle des ONG se définit petit à petit, au gré des compétences qu'elles acquièrent, des secteurs qu'elles investissent de leur propre chef ou sous la poussée des bailleurs de fonds et parfois des gouvernements.

Les tendances des gouvernements et des donateurs dans la programmation de la GRN. Les évolutions les plus marquantes (par rapport à la description de 1993) sont:

- L'apparition de nombreux projets et programmes visant à la protection des écosystèmes et principalement la forêt tropicale. En effet Ecofac, les API (Aménagements Pilotes Intégrés), le GEF (et d'autres) sont postérieurs à 1993.
- La volonté de collaboration avec les ONG nationales, qu'on sent poindre dans le diagnostic de 1993, a commencé à se matérialiser, avec les collaborations ONG nationales - projets

internationaux et la mise en route de quelques fonds accessibles aux ONG (Comité UICN-Pays Bas; PNUD; GEF-Congo)

La programmation de l'USAID et l'appui potentiel aux projets PVO-NGO/NRMS. Pas de remarque.

Les besoins des ONG. Les besoins "vastes et compliqués" ne sont pas précisés, il est donc difficile de savoir si ce sont les mêmes en 1993 qu'en 1996. Le point intéressant est que le consultant prend clairement la position que le contact avec les ONG internationales est favorable au développement des ONG.

Les liens potentiels avec les réseaux existants d'appui à la GRN. Ce paragraphe aurait peut-être du être incorporé dans le précédent (besoins). Finalement, à la lecture des paragraphes 5 et 6, on retire l'impression que les contacts avec l'extérieur sont le besoin prioritaire des ONG congolaises en 1993. En 1996, les besoins prioritaires des ONG sont plus d'accéder à des moyens et à de la formation, dans le but de développer leurs structures.

Conclusions générales et recommandations. Le troisième paragraphe revient sur cette spécialisation des ONGE du Congo vers l'environnement urbain et marin, qui ne nous semble plus refléter la réalité en 1996.

Le dernier paragraphe ("le Congo offre une riche opportunité") est toujours valable. Pour être précis, on dira que les capacités des ONG ont un peu augmentées. Tous les faits cités concourent pour dire qu'il y a un potentiel pour les ONGE au Congo.

Les autres paragraphes ne soulèvent pas de commentaires particuliers, soit parce qu'ils sont très généraux (5), soit parce qu'ils sont dans un contexte difficile à analyser (1 et 2: ce sont des événements qui n'ont pas eu lieu).

3.

Tableau des principaux domaines d'intervention des ONGE

(au Congo, au Gabon et en RCA; liste établie suite aux entretiens avec les ONG dans les différents pays).

Activités potentielles des ONG dans le secteur de l'environnement	GABON	RCA	CONGO
Education relative à l'environnement (ERE)			
Production de matériel pédagogique			
Centre de documentation sur ERE			
ERE a travers médias grands public (publication de revue, émission de radio)	++	+	
Formation des enseignants en ERE		+	
ERE dans les écoles	++	+	++
ERE en milieu rural			
ERE en milieu urbain			
ERE pour des groupes cibles précis (chasseurs, populations riveraines d'aires protégées, coupeurs de bois de feu,.....).			
Incorporation ERE dans curriculum scolaire			
Groupes de pression. Influence politique			
Participation des ONG dans l'élaboration des politiques pour l'environnement (PNAE, code forestier, lois,....)	+	+	+
Participation des ONG dans l'élaboration des plans d'aménagement durable			
Participation des ONG dans forums internationaux	+	+	+
Organisation séminaires, réunions à but d'influence			
Suivi des conventions internationales ratifiées par les gouvernements			
Pression directe sur les sociétés forestières (visites de chantiers,....)	+	+	
Publications, lettres, émissions radio ou TV	+		
Certification des bois	+		
Gestion des ressources naturelles			
Gestion des aires protégées (AP)			
Activités en zones tampons			+
Développement de l'écotourisme	+	+	+
Protection faune	+		+
Lutte antibraconnage active (dénonciation,.....)			
Interface populations-sociétés forestières (négociation et suivi cahier des charges, récupération des déchets de coupe,....)			
Utilisation des produits autres que ligneux			
Reforestation		+	++
Lutte contre la pollution, assainissement	++	+	++
Activités alternatives			
Réduction utilisation bois de feu (foyers améliorés, énergies alternatives, briques stabilisées...)			+
Reboisement périurbain			
Activités agricoles durables (cultures en couloir,....)	+		
Élevage (gibier, pisciculture, bovin et petit élevage)			+
Artisanat			
Création d'emploi pour les jeunes sans emploi			
Recherche-Etudes			
Études d'impact environnemental			
Études socio-économiques, analyse du milieu	+	+	+
Inventaire forestier			

++: expérience significative de la communauté des ONGE.

+: petite expérience de la communauté des ONGE.

4.

Comparaison des ONG nationales et des ONG internationales dans les 3 pays étudiés

Cette comparaison est présentée dans le tableau 10, pages suivantes.

Abréviations utilisées dans le tableau:

AFVP	Association Française des Volontaires du Progrès (ONG)
ANN	Action Nationale pour la Nature (ONG)
ANZAS	Association Zambie Solidarité (ONG)
APFT	Appui aux Peuples des Forêts Tropicales
CIONGCA	Collectif Inter ONG de Centrafrique (RCA)
CNONG	Collectif National des ONG (Gabon)
COOPI	Cooperazione Internazionale (ONG-Italie)
ERE	Education Relative à l'Environnement
FCIL	Fonds Canadien pour les Initiatives Locales
FOCSARENA	Fondation Centrafricaine pour la Sauvegarde des Ressources Naturelles
GEF	Global Environment Facility (Fonds Mondial pour l'Environnement)
IGAD	Institut Gabonais d'Appui au Développement (ONG)
MEF	Ministère des Eaux et Forêts
OCSD	Organisation Canadienne pour la Solidarité et le Développement (ONG)
PARN	Projet d'Aménagement des Ressources Naturelles (RCA)
PNAE	Plan National d'Action pour l'Environnement
PFE	Projet Forêt Environnement (Gabon)
PRE	Projet Réhabilitation Ecologique (RCA)
SIL	Syndicat des Guides de la Lopé
UICN	Union Mondiale pour la Nature
VED-DED	Volontaires Européens du Développement.
VSF	Vétérinaires Sans Frontières
WCS	World Conservation Society
WWF	World Wildlife Fund

5.

Propositions d'études complémentaires pour le CARPE

1. Identification des acteurs du secteur environnement dans les pays focaux du CARPE: repérage des expériences innovantes et des leaders

Intérêt du thème d'étude pour le CARPE

L'objectif majeur du CARPE est de définir quelles sont les conditions pour une gestion durable et soutenable des forêts tropicales? Répondre à cette question nécessite que CARPE ait une bonne connaissance des programmes, approches, méthodologies mis en oeuvre dans l'ensemble de la région.

Cette connaissance permettra à CARPE de jouer un rôle privilégié de présentation et de formation autour des expériences innovantes. Cette diffusion des expériences innovantes et l'utilisation éventuelle des leaders comme formateurs favorisera la progression des collaborateurs du "small grants program".

Background

L'étude de juillet-août 1996 a permis de commencer ce travail d'identification en ce qui concerne les ONGE, mais n'a pu qu'esquisser la contribution des autres acteurs (secteur public; secteur privé commercial; individus; projets internationaux).

L'étude de juillet-août 1996 a permis d'élaborer une liste des activités potentielles dans le secteur de l'environnement qui pourrait servir de base au repérage des expériences innovantes et des leaders sur une base régionale.

Termes de références

Principal: identifier quels sont, au plan régional (pays focaux du CARPE) les leaders et les expériences innovantes, en s'appuyant sur la liste d'activités potentielles. Toutes les catégories d'acteurs devront être considérés: secteur public; secteur privé commercial; secteur privé associatif; individus; projets internationaux.

Secondaires:

- Mener une analyse poussée sur les aspects innovants. Evaluer leur replicabilité dans le cadre du "small grants program".
- Préparer (ou recueillir) des fiches de présentation des expériences leaders retenues, incluant les buts et objectifs, approche et méthodologie de travail, les résultats obtenus.
- Voir dans quelle mesure les leaders identifiés pourraient être utilisés comme formateurs ou animateurs dans le cadre du "small grants program".

Méthodologie:

- Questionnaires et entretiens préparatoires (pré-identification des expériences innovantes et des leaders). Un groupe de personnes ressources dans les différents pays et à l'étranger serait contacté pour cette pré-identification (ex de personnes ressources: Ministère de l'Environnement dans les différents pays; représentants d'ONGE nationales et internationales; membres du CARPE strategic Objective Team; etc.).
- Entretiens et visites de terrain dans les pays focaux du CARPE.
- Recueil et analyse des documents existants (documents de projets, d'évaluations, publications).
- Chaque pays focal CARPE devrait être considéré et éventuellement les pays non focaux devraient l'être également. L'association des consultants par binôme (un consultant externe et un consultant national) garantirait une limitation des biais. Le consultant national pourrait avoir la responsabilité de superviser la pré-identification dans le pays. Le consultant externe intervenant ensuite avec le consultant national sur l'analyse des aspects innovants (entretiens complémentaires, visites de terrain, analyse).

Difficultés à prévoir:

- Absence de consensus sur les leaders.
- Absence de vision régionale de la plupart des interlocuteurs. La plupart des informations recueillies auront une portée nationale. Il reviendra donc au consultant externe de donner la dimension régionale.
- Comparaison difficile des effets innovants entre des structures très différentes (par exemple, comment comparer un reboisement à large échelle menée par une structure publique avec des petites activités de reboisement communautaire menées par des ONG ou des ALD).

2. Compétition et collaboration entre les ONG: comment améliorer la situation?

Intérêt du thème d'étude pour le CARPE

A travers le "small grants program", le CARPE vise à augmenter les actions qui sont menées par les ONGE en faveur de la protection de la forêt tropicale et cherche à définir les conditions pour une gestion durable et soutenable des forêts tropicales.

Ceci ne peut être envisagé sans un renforcement des ONGE collaboratrices. Le "small grants program" du CARPE doit prendre en compte les faiblesses des ONGE et développer une approche visant à améliorer la situation, si il veut que ses propres résultats soient significatifs.

Cette étude doit faire partie de la réflexion plus générale du CARPE sur le type d'appui institutionnel à apporter aux ONGE.

Background

L'étude de juillet-août 1996 identifie le manque de collaboration entre les ONG comme un point de blocage majeur à leur développement, d'où découle toute une série de contraintes:

- mauvaise circulation de l'information.
- non utilisation de l'expérience acquise par d'autres structures (répétition des erreurs).
- difficulté à obtenir des effets multiplicateurs.
- difficulté à voir émerger des structures de coordination représentatives.
- méfiance de l'environnement externe des ONG (bailleurs de fonds notamment).

Cette situation trouve son origine dans la concurrence que se livre les ONG nationales pour accéder aux financements extérieurs et pour être reconnues au niveau national. Les ONG ont en général le sentiment qu'elles ont plus à perdre qu'à gagner en collaborant.

Il ne s'agit pas de forcer des structures à collaborer, alors qu'elles peuvent avoir de bonnes raisons de ne pas vouloir le faire. Il s'agit plutôt de démontrer aux ONG qu'elles peuvent profiter de certains aspects de collaboration, tout en maintenant la compétition entre elles.

Termes de références

Principal: identifier pour le CARPE une série de mesures de nature à améliorer la collaboration entre les ONG.

Secondaires:

- Préciser les causes et mécanismes qui conduisent à la faiblesse de la collaboration entre les ONG.
- Identifier des mesures qui, tout en favorisant la collaboration entre les ONG, maintiennent une compétition équitable entre elles.
- Identifier s'il faut d'abord renforcer la collaboration entre ONG de pays différents avant de chercher à développer la collaboration entre ONG du même pays (ou vice et versa).
- Proposer une série d'indicateurs pour suivre les résultats et les impacts des mesures.

Méthodologie:

- Entretiens avec ONG, collectifs d'ONG et autres acteurs du secteur développement dans les différents pays.
- Recherche bibliographique et analyse.

- Tous les pays focaux du CARPE ne devraient pas nécessairement être concernés du fait de la similitude des situations dans les différents pays. Un pays (deux au maximum) devrait être choisi pour mener cette étude. Congo ou Congo et Gabon semblent un bon choix.
- L'association d'un consultant national (issu du secteur ONG) à un consultant externe serait un facteur d'enrichissement.

Difficultés à prévoir:

- La tentation pourrait être de proposer une série d'incitations uniquement financières (financer des propositions présentées conjointement par des ONG, par exemple). Cela pourrait conduire à des relations de collaboration forcée qui ne résoudraient pas le problème de fond. On attendra donc du consultant des propositions plus diversifiées.

3. *Acquisition des compétences par les ONG nationales : comment améliorer le processus?*

Intérêt du thème d'étude pour le CARPE

Questionner le processus d'acquisition des compétences par les ONG est important pour le "small grants program" du CARPE. Cela doit permettre de définir une approche en ce qui concerne la contribution du CARPE à la formation de ses collaborateurs ONG nationales.

Cette étude doit faire partie de la réflexion plus générale du CARPE sur le type d'appui institutionnel à apporter aux ONG. Le "small grants program" doit prendre en compte les faiblesses des ONG et développer une approche visant à améliorer la situation, si il veut que ses propres résultats soient significatifs.

Background

L'acquisition des compétences par les ONG est un processus complexe mettant en jeu : la présence à des séminaires ou des forums; la lecture; l'association à des études (ex : MARP); l'association à des projets; la réalisation de projets; la formation (ex: atelier diagnostic institutionnel); la cooptation de ressources humaines.

Il s'agit plus d'un processus semi-informel mettant en jeu certaines qualités et forces (capacité à se faire inviter à tel ou tel séminaire, capacité d'aborder les bailleurs de fonds), que d'un processus véritable de formation.

De plus l'acquisition des compétences dans une ONG concerne souvent une seule personne (le président, le fondateur). Le risque de perte des capacités est donc élevé. On constate d'ailleurs un turn over rapide parmi les ONG.

Termes de références

Principal: statuer si le processus actuel de formation au sein des ONG est: 1. satisfaisant ou; 2. si il faut chercher à l'améliorer. Si 1, justifier. Si 2, justifier et proposer des mesures concrètes.

Secondaires:

- À partir de cas concrets, préciser comment s'effectue la formation des responsables d'ONGE.
- Le processus de formation actuel écarte-t-il d'autres catégories d'initiateurs d'ONG ? Quelles autres qualités pourraient apporter ces autres catégories? Doit-on chercher à récupérer ces autres catégories, comment?
- Comment limiter les risques de pertes de capacités?
- Comment peut-on s'assurer que la formation profite à la structure et pas seulement à l'individu.
- Tester la faisabilité de la proposition suivante: réalisation de modules formels de formation, dispensés régulièrement par des personnes ressources (enseignants, chercheurs, spécialistes), destinés spécifiquement aux ONGE. Identifier dans quels cadres de tels modules pourraient voir le jour (collaborations entre universités, participation des bailleurs de fonds, autres propositions).

Méthodologie:

- Entretiens avec l'ensemble des acteurs du secteur développement.
- Recherche et analyse de la bibliographie disponible.
- Tous les pays focaux du CARPE ne devraient pas nécessairement être concernés du fait de la similitude des situations dans les différents pays. Un pays (deux au maximum) devrait être choisi pour mener cette étude.
- L'association d'un consultant national à un consultant externe serait un facteur d'enrichissement.

Difficultés à prévoir:

- Identification des initiateurs d'ONG qui n'arrivent pas à émerger dans le système actuel. Du fait qu'ils n'arrivent pas à émerger, leur identification pourrait se révéler difficile.
- Le processus actuel de formation des ONG nationales est très rarement remis en cause actuellement, ni par les ONG nationales ni par les autres acteurs. Animer des discussions intéressantes sur ce sujet nécessitera d'en bien maîtriser le mécanisme (études de cas concrets).

4. *Rôle du CARPE dans le passage des ONG aux ressources humaines permanentes*

Intérêt du thème d'étude pour le CARPE

Ce thème est fortement lié au précédent (formation), auquel il pourrait être rattaché. Il fait partie de la réflexion plus générale du CARPE sur le type d'appui institutionnel à apporter aux ONGE.

Background

Le passage aux ressources humaines permanentes est un objectif essentiel pour de nombreuses ONG. De fait, il semble effectivement nécessaire que les ONGE deviennent plus "professionnelles", si elles doivent jouer un rôle notable.

La question de la pérennité des ressources humaines dans les ONG se pose: dans de nombreuses ONG, l'expertise n'est possédée que par un seul individu. Si celui-ci quitte l'ONG (nomination, formation à l'étranger), cette dernière risque de disparaître.

Il semble donc souhaitable que, le plus rapidement possible, les ONG réussissent à avoir un noyau de personnes qui progressent simultanément et parmi lesquelles devront se trouver les permanents lors de l'éventuel passage au stade ressources humaines permanentes.

Une partie importante des ressources humaines des ONG provient du secteur public. Ces cadres, bien que tentés par le secteur des ONG, ne souhaitent pas quitter la fonction publique pour des questions de sécurité due au statut de fonctionnaire. Ils partagent donc leur énergie entre leurs activités de fonctionnaires et leur engagement dans les ONG.

Termes de références

Principal: comment le CARPE peut-il aider les ONG à passer au stade des ressources humaines permanentes s'appuyant sur un noyau de 3 ou 4 personnes progressant simultanément?

Secondaires:

- Quelle collaboration entre les partenaires des ONG pourrait s'appliquer sur ce point précis du passage au RH permanentes.
- Quel processus pourrait être envisagé pour que les fonctionnaires initiateurs d'ONG puissent se consacrer totalement à celles-ci sans perdre leurs avantages (statut, salaire).

Méthodologie:

- Cf. étude précédente.

5. *Hiérarchisation des menaces pesant sur la conservation de la forêt tropicale et la préservation de la biodiversité. Priorisation des activités devant être soutenues par le “small grants program” du CARPE*

Intérêt du thème d'étude pour le CARPE

La hiérarchisation des menaces pesant sur la conservation de la forêt tropicale et la préservation de la biodiversité (si elle est possible) permettrait au CARPE de progresser vers son objectif majeur : définir les conditions pour une gestion durable et soutenable des forêts tropicales.

Cette hiérarchisation permettrait également au “small grants program” de sélectionner des activités ayant un impact plus direct sur le but du CARPE, évitant ainsi choix arbitraires et éparpillement des efforts.

Background

Dans la plupart des cas, les menaces qui pèsent sur la conservation de la forêt tropicale et la préservation de la biodiversité sont difficiles à hiérarchiser. Il n'y a pas de consensus ni dans la littérature disponible, ni dans les opinions des acteurs.

Termes de références

Principal: établir une hiérarchisation des menaces qui fasse l'objet du consensus le plus large possible.

Secondaires:

- De la hiérarchisation effectuée, déduire des domaines d'interventions privilégiées pour le CARPE.

Méthodologie:

- Constituer et analyser la bibliographie disponible.
- Entretiens avec les différents types d'acteurs.
- Il s'agit plutôt d'un travail de longue durée (type mémoire ou thèse) que d'un travail faisable au cours d'une mission courte.

Difficultés à prévoir:

- Multiplicité des situations locales, rendant difficile les généralisations.
- Impossibilité de dégager un consensus.
- Importance de la bibliographie à traiter.

6.

Références sur le déroulement de la mission au Gabon

Dates et déroulement de la mission au Gabon

Date	Déplacement	Entretiens	Visites de terrain
06-07	Libreville	<ul style="list-style-type: none"> • Jean Jacques Mallemanche, Afrique Média • Assim Coulibaly, administrateur VSF 	
07-07	Libreville	<ul style="list-style-type: none"> • JP Ndoutoume Nze, Président de l'Association des Eleveurs Gabonais d'Aulacodes (ADEGA) 	
08-07	Libreville	<ul style="list-style-type: none"> • Tom Hammond, WWF, représentant par intérim • Sylvie Nkoussee, WWF, responsable ERE et ONG • Constant Allogho (Président), Aurélien Mofouna (responsable Bois), Comité Inter Association Jeunesse et Environnement (CIAJE) 	
09-07	Libreville Cap Estérias	<ul style="list-style-type: none"> • Eberhard Götz, GTZ, Projet réhabilitation de l'Ecole Nationale des Eaux et Forêts • Kristin Clark, Peace Corps, forêt de la Manda • Mme Koko, Direction Nationale de l'Environnement • Jean Marc Bouvard, Coopération française, conseiller environnement Afrique Centrale 	
10-07	Libreville	<ul style="list-style-type: none"> • Pierre Nyar-Ollame, Coordonnateur National du PAFT • Jean Pierre Profizi, PAFT • Denis Dravet, IGAD (Institut Gabonais d'Appui au Développement) • Sonia Vanloo-Assaf, Coopération Belge • Filippo Saracco, Union Européenne, chargé de l'Environnement, Forêt et Agriculture • Mr. Mignolet, FIDA, Appui au Paysannat Gabonais 	
11-07	Libreville	<ul style="list-style-type: none"> • Mr Messone, Peace Corps • Didier Guy Mebaley, PNUD, économiste national. Egalement Pdt du CNONG. Egalement fondateur de la Jeune Chambre Economique. • Mme Eugénie Dicki, Femmes Environnement et Développement • François Epouta, Président national Jeune Chambre Economique du Gabon 	
12-07	Libreville	<ul style="list-style-type: none"> • Katie Simons, étudiante sur la politique forestière s/c US embassy. • Guy Jérôme, Ministère de l'Administration Territoriale, chargé d'études des dossiers d'agrément des associations. • J. Hubert Eyi-Mbeng, Directeur National de la Faune • Mr Brosse, conseiller Humanitas • André Pellissier, PFE, conseiller principal 	

Dates et déroulement (suite)

13-07	Libreville Owando	<ul style="list-style-type: none"> Assemblée du CNONG 	Visite élevages d'aulacodes VSF
14-07	Libreville La Lopé	<ul style="list-style-type: none"> Guy Philippe, Ecofac et Aventures Sans Frontières 	
15-07	La Lopé	<ul style="list-style-type: none"> Syndicat d'initiative des guides de la Lopé Claudine, Avenir des Peuples des Forêts Tropicales Lee White, WCS 	Forêt de la Lopé
16-07	La Lopé- Oyem	<ul style="list-style-type: none"> Esther, Brigade de Faune de la Lopé 	
17-07	Oyem	<ul style="list-style-type: none"> Séminaire Environnement Peace Corps Inspection Régionale des Eaux et Forêts Mairie d'Oyem Antenne du programme APG du FIDA 	Ferme Modèle Peace Corps
18-07	Oyem- Libreville	<ul style="list-style-type: none"> Inspection régionale de la Jeunesse et des Sports Inspection régionale de l'Education Populaire 	
19-07	Libreville	<ul style="list-style-type: none"> JP Profizi, PAFT Mr Bile Allogho, Ministère des Eaux et Forêts, directeur des Inventaires, des aménagements et de la régénération des forêts 	
20-07	Libreville	<ul style="list-style-type: none"> Réunion de restitution avec un groupe d'ONG 	
21-07	Libreville- Douala- Yaoundé (avion-bus)		

Annuaire Gabon

Nom	Organisation et Poste	Adresse Postale	Tel, fax (code Gabon = 241)
Jean Jacques Mallemanche,	Afrique Média		Tel : 73 83 05 Fax :
Assim Coulibaly,	VSF, administrateur	BP 20423 Libreville	Tel : 73 80 86 Fax : idem
JP Ndoutoume Nze,	Président de l'Association des Eleveurs Gabonais d'Aulacodes (ADEGA).	BP 4327 Libreville	Tel : 74 05 53 Fax : 77 81 05
Tom Hammond,	WWF	BP Libreville	Tel : 73 00 28 Fax :
Constant Allogho (Président), Aurélien Mofouna (responsable Bois),	Comité Inter Association Jeunesse et Environnement (CIAJE).	S/C WWF	
Eberhard Götz,	GTZ, Projet réhabilitation de l'Ecole Nationale des Eaux et Forêts	Cap Estérias BP 7052 Libreville	Tel : 75 02 48 Fax : 72 94 73
	Peace Corps	BP Libreville	Tel : 73 33 33 Fax :
Mme Koko,	Direction Nationale de l'Environnement.	BP Libreville	Tel : 72 27 00 Fax :

Annuaire Gabon (suite)

Jean Marc Bouvard,	Coopération française, conseiller environnement Afrique Centrale.	BP Libreville	Tel : 73 94 25 Fax :
Pierre Nyar-Ollame,	Coordonnateur National du PAFT	BP199 Libreville	Tel : 76 05 70 Fax : idem après 17h
Jean Pierre Profizi,	PAFT	BP 199 Libreville	Tel : 76 05 70 Fax : idem après 17h
Denis Dravet,	IGAD (Institut Gabonais d'Appui au Développement)	BP 20423 Libreville	Tel : 73 07 84 Fax : 73 10 93
Sonia Vanloo-Assaf,	Coopération Belge	BP 13692 Libreville	Tel : 73 07 33 Fax : 73 00 01
Filippo Saracco,	Union Européenne, chargé de l'Environnement, Forêt et Agriculture	BP 321 Libreville	Tel : 73 22 50 Fax : 73 65 54
Laurent Edou	FIDA, Directeur National	BP Libreville	Tel : 72 78 61 Fax :
Mr Messone,	Peace Corps	BP 2098 Libreville	Tel : 73 33 33 Fax :
Didier Guy Mebaley,	PNUD, économiste national.	BP 2183 Libreville	Tel : 77 49 28, 76 22 18, 74 34 97 Fax : 74 34 99
	CNONG.	BP Libreville	Tel : Fax :
François Epouta	Jeune Chambre Economique.	BP 9079 Libreville	Tel : 78 75 52, 75 90 27 (cell) Fax : 77 36 30
Mme Eugénie Dicki,	Femmes Environnement et Développement	BP Libreville	Tel : 76 00 01 Fax :
J. Hubert Eyi-Mbeng,	Directeur National de la Faune	BP Libreville	Tel : 76 14 44 Fax :
Mr Okogo	Humanitas, Président	BP 9569 Libreville	Tel : 75 04 85 (cell) Fax :
André Pellissier,	PFE, conseiller principal	BP 9293 Libreville	Tel : 77 29 95 Fax : 77 29 94
Mr Bile Allogho,	Ministère des Eaux et Forêts, directeur des Inventaires, des aménagement et de la régénération des forêts	BP Libreville	Tel : 72 23 33/34 Fax : 76 10 73
Serge Akagah	Les amis du Pangolin, directeur	BP 2103 Libreville	Tel : 77 54 57 Fax : 74 63 13
Jean Hilaire Moudziegou	FOGAPED, trésorier, également fonctionnaire au Ministère de l'environnement	BP Libreville	Tel : 72 27 00 Fax :

7.

Références sur le déroulement de la mission en RCA

Dates et déroulement de la mission en RCA

Date	Déplacement	Entretiens	Visites de terrain
29-07	Bangui	<ul style="list-style-type: none"> • Zephirin Mogba; consultant, socio-économiste. • Léon Ngérétia , BM, appui aux ONG, président du CIONGCA, coordonnateur du RADI. • Carphore Ntagungira, PNUD, chargé des VNU et du projet d'appui aux ONG. 	
30-07	Bangui	<ul style="list-style-type: none"> • Mr le Ministre Lakoué Téné, Eaux et Forêts et Environnement. • Gustave Doungoubé, DG Environnement. • Marc Karangaze, CEDIFOD, président. • Etienne NGounio, FOCSANERA • Maxime Faustin Mbringa Takama, PNUD, chargé de programme. • Jacques Krenozou, Pavillon Vert, point focal RAAF. 	
31-07	Bangui	<ul style="list-style-type: none"> • Georges N'Gassé, Ecofac, Directeur National. • Mr. Sowaya, PARN, Directeur National. • René Sakanga, OCDN, président fondateur • Marc Freudenberg, WWF 	
01-08	Bangui-Bayenga (véhicule WWF)	<ul style="list-style-type: none"> • 	
02-08	Bayenga	<ul style="list-style-type: none"> • Assemblée Générale du CDB • Allard Bloom, représentant WWF 	
03-08	Bayenga	<ul style="list-style-type: none"> • Victorine Gaza, Conseillère développement rural du projet Dzanga Sangha • Emmanuel Soué, président du CDB • Gilbert Kounet, Délégation Régionale de Développement Rural de la Sangha-Mbaere 	
04-08	Bayenga Bayenga-N'Gotto	<ul style="list-style-type: none"> • Mr N'Gaza, responsable ERE projet Dzanga-Sangha, comité OCDN de Bayenga. 	Saline de Dzanga-Sangha
05-08	N'Gotto N'Gotto-Bangui	<ul style="list-style-type: none"> • Jeremie Maro, conservateur Ecofac • Michel Bonannee, responsable volet développement rural Ecofac 	

Dates et déroulement (suite)

06-08	Bangui	<ul style="list-style-type: none"> • Pierre Gbianza, consultant projet de réhabilitation écologique, membre du CEDRE (bureau d'étude) • Abel Alafei, directeur projet de réhabilitation écologique (financement GTZ) • Vincent Morel, OXFAM/OCSD, représentant 	
07-08	Bangui	<ul style="list-style-type: none"> • Mrs Mukadas et Koko, professeurs de la faculté des lettres et sciences humaines, membres de Geosynergie • Frédéric Doumio, COSSOCIM, assistant au DG, membre de JMA (ONG). • Thomas Schmidt, DED-AFVP, chargé de programme • Philippe Makendebou-Tende, American Embassy, chargé de programme • Frans Jacobs, PDRN, directeur • Claudio Tarchi, COOPI, représentant • Père Gauthier, CARITAS 	
08-08	Bangui Centrapalm	<ul style="list-style-type: none"> • Melle Marie Solange Pagonendji Ndakala, Association Opération Zendé • Mr le Secrétaire Général de l'UNESCO • Joël Beassem, DG Centrapalm • Comité local OCDN Centrapalm • Benjamin Lena, Action 21, fondateur 	Activités du comité local OCDN de Centrapalm
09-08	Bangui	<ul style="list-style-type: none"> • Gilbert Guillot, cellule de coordination des ONG, Ministère du plan • Pierre Gaba-Mano, DG des services régionaux, Ministère des Eaux et Forêts • Laurent Boconas, député, président de la commission production, ressources naturelles et environnement de l'assemblée nationale 	
10-08	Bangui Bangui-Paris	<ul style="list-style-type: none"> • Réunion avec ONG nationales : OCDN, CEDIFOD, JMA, CARUB, Radio Rurale, FOCSARENA, CIONGCA 	

Annuaire RCA

Nom	Organisation et Poste	Adresse Postale	Tel, fax (code pays: 236)
Maxime Faustin Mbringa Takama	PNUD	BP 872 Bangui	Tel : 61 19 77;49 77 Fax : 61 17 32
Allard Bloom	WWF	BP Bangui	Tel : 61 42 99 Fax : 61 10 35
Léon Ngérétia	Banque Mondiale, chargé des relations avec les ONG	BP Bangui	Tel : 61 61 38 Fax :
Jacques Krenozou,	Pavillon Vert, point focal RAAF.	BP 440 Bangui	Tel : 61 16 63 Fax : 61 10 85

	CEDIFOD	BP 1389 Bangui	Tel : 61 32 89;25 00 Fax :
Georges N'Gassé,	Ecofac, Directeur National.	BP Bangui	Tel : 61 62 58 Fax :
René Sakanga,	OCDN, président fondateur	BP 147 km5 Bangui	Tel : 61 07 30 Fax :
Abel Alafei,	Projet de réhabilitation écologique, directeur	BP 930 Bangui	Tel : 61 40 61 Fax : 61 40 09

Anuaire RCA (suite)

Vincent Morel,	OXFAM/OCSD, représentant	BP 973 Bangui	Tel : 61 09 73 Fax : 61 40 74
André Nzapayeke	COSSOCIM, directeur	BP 1031 Bangui	Tel : 61 40 38 Fax :
Thomas Schmidt,	DED-AFVP, chargé de programme	BP 1269 Bangui	Tel : 61 24 26 Fax :
Philippe Makendebou-Tende,	American Embassy, chargé de programme	BP 924 Bangui	Tel : 61 02 00 Fax :
Frans Jacobs,	PDRN, directeur	BP 1444 Bangui	Tel: 61 85 89, 50 23 71 Fax :
Claudio Tarchi,	COOPI, représentant	BP 1335 Bangui	Tel : 61 41 07 Fax :
Père Gauthier,	CARITAS	BP Bangui	Tel : 61 46 21 Fax :
Küppens	Union Européenne	BP Bangui	Tel : 61 30 53 Fax :
	Association des Professionnels d'Etudes et de Conseil Centrafricains	BP 672 Bangui	Tel : 61 58 33 Fax : 61 02 21
	Jeunesse en Mission pour l'Avenir (JMA)	BP 960 Bangui	Tel : Fax :
Pierre Gaba-Mano,	DG des services régionaux, Ministère des Eaux et Forêts	BP 830 Bangui	Tel : 61 24 31 Fax :
Laurent Boconas,	député	BP 1003 Bangui	Tel : 61 21 76 Fax :
	CARUB		Tel : 61 12 18 Fax :

8.

Références sur le déroulement de la mission au Congo

Dates et déroulement de la mission au Congo

Date	Déplacement	Entretiens	Visites de terrain
23-06	Montréal-Détroit-Paris		
24-06	Paris-Brazzaville		
25-06	Brazzaville	<ul style="list-style-type: none"> • Michael Brown (briefing mission) • Mr. Banvidi; PROGECAP/GEF-Congo • Ndinga Assitou, UICN, coordinateur régional Afrique Centrale • Germain Nkombo, Club pour la promotion des aires protégées du Niari • Dr. Accel Arnaud Ndinga-Makanda, Association Ntokou Développement. 	
26-06	Brazzaville	<ul style="list-style-type: none"> • Michael Brown (briefing mission) • Conrad Aveling, Ecofac, coordonnateur Afrique Centrale • Mr Issanga, Directeur National de l'Environnement 	
27-06	Brazzaville	<ul style="list-style-type: none"> • Michael Brown (briefing mission) • Henri Djombo, Pdt Association pour la Conservation de la Nature de la Likouala (ACNL) • Isaac Moussa, Pdt Alliance Nationale pour la Nature, point focal RAAF Congo • Héléne Tessa-Lissouba, Club pour la promotion des aires protégées du Niari 	
28-06	Brazzaville	<ul style="list-style-type: none"> • Jean Nanga-Maniame, coordonnateur Plan National d'Action pour l'Environnement • Rufins Mackita, coordonnateur Convention Nationale des Associations et ONG de Dvpt et Envrt du Congo, enseignant • Rigobert Ebondzo, Directeur Général des Eaux et Forêts • Richard Ruggiero et Heather Eves, WCS • Samuel Nana-Sinkam, Représentant FAO. 	
29-06	Brazzaville	<ul style="list-style-type: none"> • Anicet Pan, AJOC (Association de la Jeunesse Ouvrière Catholique) • Georges Makosso-Ukeiye, Directeur du parc zoologique de Brazzaville • AJIPAC (Association Japonaise de Protection des Animaux du Congo). 	
30-06	Brazzaville-Pointe Noire (avion)		

Dates et déroulement (suite)

01-07	Pointe Noire	<ul style="list-style-type: none"> • Joseph Mana, Association Nzambi Solidarité (ANZAS), gérant KMF (secteur privé), membre du conseil municipal de Pte Noire. • Mr. Otsimi-Moke, Dr Régional des Eaux et Forêts • Gérard Bence, responsable environnement Elf Congo • François J. Rodriguez, UICN, projet Konkouati, Chef de projet • Narcisse Poaty-Packa, Ecologie Côtière au Congo (ECO), directeur 	
02-07	Pointe-Noire-Dolisie (avion)	<ul style="list-style-type: none"> • Paul Tsiba, AgriCongo, agroéconomiste du centre de Dolisie. • Mr. Mbat, directeur Projet Agroforesterie Sud-Congo GTZ. • Gérard Athané, entreprise privée de sciage • Abdullaï Moulolo, Directeur Régional de l'Environnement • Mme Guimdi, directrice ELOJE Dolisie (Entreprise de lutte contre l'oisiveté de la jeunesse) • Monique Bettibouanga, Femme 2000, secrétaire générale, section Dolisie. 	
03-07	Dolisie	<ul style="list-style-type: none"> • Julien Onkagui, Directeur régional des Eaux et Forêts • Association du marché de Dolisie • Mr. Droguet, forestier. 	<ul style="list-style-type: none"> • Forêt classée de Ludima. • Marché de Dolisie
04-07	Dolisie-Brazzaville (avion)	<ul style="list-style-type: none"> • Florent Mboundou, Directeur Exécutif ACBEF (Association Congolaise Pour le Bien-Etre Familial) • Ndinga Assitou, UICN, coordinateur régional Afrique Centrale 	
05-07	Brazzaville Brazzaville-Libreville (Avion)	<ul style="list-style-type: none"> • Alain Chaudron, Coopération Française, conseiller du Ministre des Eaux et Forêts. • Joseph Leon Samba, chef de service sylviculture et agroforesterie, secrétaire général de l'ONG Floras. • Rufin Antoine Oka, conseiller à la faune et aux aires protégées, président ACCP (Alliance Congolaise pour la Conservation des Primates) • Mme Joséphine Nsika, secrétaire générale Femme 2000. • François Xavier Sala, SG adjt Caritas Congo. • Alphonse N'Kouka, PNUD, responsable de l'appui aux ONG. 	

Annuaire Congo

Nom	Organisation et Poste	Adresse Postale	Tel, fax (code pays 242)
Mr. Banvidi	GEF-		Tel : 83 18 46
Ndinga Assitou	UICN, coordinateur régional Afrique Centrale	BP 244 Brazzaville	Tel : 83 49 08 Fax : 83 49 07 E-mail : robc@h.q.IUCN;ch
Germain Kombo	Club pour la promotion des aires protégés du Niari		
Dr. Accel Arnaud Ndinga- Makanda,	Association Ntokou Développement.	BP 2499 Brazzaville	Tel : 83 39 99
Conrad Aveling,	Ecofac, coordonnateur Afrique Centrale	BP 62 Brazzaville	Tel : 83 76 56 Fax: : 83 76 55
Mr Issanga,	Directeur National de l'Environnement		Tel : 83 30 46
Henri Djombo,	Pdt Association pour la Conservation dela Nature de la Likouala (ACNL)	BP 501	Tel : 82 29 51
Isaac Moussa,	Pdt Alliance Nationale pour la Nature, point focal RAAF Congo		Tel : 82 02 37 Fax: : 83 49 07
Rigobert	APEPF		Tel : 85 20 63
Jean Nanga-Maniame,	Coordonnateur Plan National d'Action pour l'Environnement	BP 1413	Tel : 83 73 15 Fax: 83 55 02
Rufins Mackita,	Coordonnateur Convention Nationale des Associations et ONG de Dvpt et Envrt du Congo	BP 14372 Brazzaville	Tel : 82 11 17
Rigobert Ebondzo,	Directeur Général des Eaux et Forêts	BP 98 Brazzaville	Tel : 83 24 58 Fax: 83 24 58
Richard Ruggiero et Heather Eves,	WCS	BP 14537 Brazzaville	Tel : 83 22 91 Fax: 83 73 63
Samuel Nana-Sinkam,	Représentant FAO.	BP Brazzaville	Tel : 83 03 46 Fax: 83 68 13
Georges Makosso-Ukeiye,	Directeur du parc zoologique de Brazzaville	BP 2429 Brazzaville	Tel : 83 33 15
Joseph Mana,	Association Nzambi Solidarité (ANZAS),	BP 592 Pointe Noire	Tel : 94 59 60 Fax: 94 06 94
François J. Rodriguez,	UICN, projet Conkouati, Chef de projet	BP 5700 Pointe Noire	Tel : 94 10 36 Fax: 94 24 72
Gérard Bence,	responsable environnement Elf Congo		Tel : 94 67 25
Narcisse Poaty-Packa,	Ecologie Côtière au Congo (ECO), directeur	BP 1570 Pointe Noire	Tel : 94 15 00 Fax:
Paul Tsiba,	AgriCongo, agroéconomiste du centre de Dolisie.	BP 257 Dolisie	Tel : 91 04 51
Mr. Mbati,	directeur Projet Agroforesterie Sud-Congo GTZ.	BP 210 Dolisie	Tel : 91 08 06

Annuaire Congo (suite)

Mme Mombo Monique Bettibouanga,	Femme 2000, présidente et secrétaire générale, section Dolisie.	BP 369 Dolisie	Tel : 91 07 14
------------------------------------	---	----------------	----------------

Florent Mbougou,	Directeur Exécutif ACBEF (Association Congolaise Pour le Bien-Etre Familial)	BP 945 Brazzaville	Tel : 82 63 31
Alain Chaudron,	Coopération Française, conseiller du Ministre des Eaux et Forêts.	BP 2175 Brazzaville	Tel : 83 14 08 Fax: 83 23 93
Mr. Demangelle	Banque Mondiale	BP Brazzaville	Tel : 83 55 02
	UE	BP Brazzaville	Tel : 83 38 78, 37 00
	Mission de Coopération et d'Action Culturelle Française	BP Brazzaville	Tel : 83 05 81, 06 96
Rufin Antoine Oka,	MAEEFP, conseiller à la faune et aux aires protégées, président ACCP	BP 13794 Brazzaville	Tel : 83 18 47 Fax:
Mme Joséphine Nsika,	secrétaire générale Femme 2000.	BP 13488 Brazzaville	Tel : 83 47 43 Fax: 83 78 80
Alphonse N'Kouka,	PNUD, responsable de l'appui aux ONG.	BP Brazzaville	Tel : 83 76 88 Fax:

NOTE

ⁱ Les ONG nationales considèrent que l'absence de ressources humaines permanentes est un facteur limitant à leur développement. Nous analysons les conséquences de cette situation pour le CARPE dans la deuxième partie de ce document, point 1.2.

ⁱⁱ Les représentants du Gouvernement, des ONG internationales et des bailleurs de fonds qualifient souvent les ONG nationales d'opportunistes, parce qu'elles essayent de se greffer sur des courants ou des modes. Nous analysons cette notion d'opportunisme et ses conséquences pour le CARPE dans la deuxième partie de ce document, point 1.1.

ⁱⁱⁱ La majorité de nos interlocuteurs dans les 3 pays nous a amené à voir la politisation comme négative. D'après ceux-ci de nombreuses ONG disparaissent parce qu'elles se politisent. Ce qu'il faut comprendre par cette expression est qu'elles se rapprochent et se lient avec une tendance politique, et que les activités politiques commencent à déborder et dépasser les activités de développement qui deviennent alors secondaires. On parle ici de la politisation des structures, ce qui n'a rien à voir avec la politisation des individus.

^{iv} Ce constat renvoie à des questions importantes pour le CARPE :

- existe-t-il des réseaux sur lesquels le CARPE pourrait s'appuyer pour démultiplier son impact.
- quelle est la légitimité des ONG vis à vis des populations forestières ? Cette légitimité est-elle nécessaire ?

^v La faiblesse des collectifs d'ONG renvoie aux difficultés qu'ont les ONG à collaborer entre elles. Nous analysons les conséquences de ce point pour le CARPE dans la deuxième partie de ce rapport, point 1.3.

^{vi} Le Syndicat d'Initiative de la Lopé n'est pas un syndicat en tant que tel. Le nom est donc mal choisi, car au Gabon, le mot syndicat a une connotation politique directe.

^{vii} Nous analysons les conséquences de ces constats pour CARPE dans la deuxième partie du rapport, point 1.3.

^{viii} Modalités d'enregistrement des ONG au Gabon:

- loi de 1962 sur les associations.
- présentation des statuts auprès du Ministère de l'Administration Territoriale; remise d'un récépissé; délai de 3 mois durant lequel le Ministère doit faire un certain nombre de vérifications; l'absence de réponse dans le délai de 3 mois correspond à un agrément (mais sans preuve écrite). Très peu d'ONG de développement ont eu confirmation de leur agrément.

^{ix} Il faut cependant noter que, lorsque l'on pose la question de la place des ONG aux représentants du gouvernement, il n'y a pas uniformité des réponses. Ainsi certains pensent que les activités de groupe de pression relèvent des ONG, alors que d'autres pensent le contraire.

^x La réalisation d'exercices de planification et de coordination tels que le PNAE et le PAFT est une tendance actuellement dans de nombreux pays africains, qui reçoit le support conjoint de plusieurs bailleurs

de fonds. Ces exercices sont théoriquement profitables aux ONG nationales parce qu'elles doivent être associées à ces processus (plus ou moins intimement) et parce qu'on y reconnaît en général leur rôle à venir (sans toutefois le préciser clairement).

^{xi} L'inscription de l'ERE dans le curriculum pourrait renforcer la collaboration ONG-Ecoles pour des activités telles que l'animation dans les écoles et les visites de sites classés (forêts de la Mondah; réserve de la Lopé; site de ponte des tortues marines).

^{xii} Une des raisons serait la laïcisation de l'enseignement au début des années 1960, qui aurait incité les Eglises à créer de nouvelles structures leur permettant de resserrer leurs contacts avec la population.

^{xiii} Le milieu rural centrafricain se structure à partir des années 1970 dans le cadre d'un programme de développement communautaire (gouvernement) et de l'animation rurale (Caritas). La Fédération Nationale des Eleveurs Centrafricains (FNEC) est créée dès 1972, les Groupements d'Intérêt Ruraux et Pastoraux (GIR et GIP) se mettent en place dans les années 1980. Cette structuration est plus forte dans les zones de savanes (coton, élevage) que dans les zones de forêts, où l'on rencontre cependant des groupements mis en place autour de la production du café.

^{xiv} ALD: nous regroupons sous cette appellation les GIR, les Comités de Développement Villageois, les associations de femmes, de jeunes ou de quartiers. Le point commun est l'objectif de développement d'une communauté clairement identifiée.

^{xv} Identification du noyau des ONG nationales actives : recoupement des informations recueillies lors des entretiens (principe de triangulation), recensement des ONG ayant déjà bénéficié de financements extérieurs, ONG ayant un bureau et des ressources humaines pratiquement permanentes.

^{xvi} Modalités d'enregistrement des ONG en RCA:

- loi sur les associations de 1961. La procédure est classique: récépissé provisoire lors du dépôt de la demande (statut, règlement intérieur, composition du bureau), puis agrément définitif après enquête de moralité. Cette procédure est sous la responsabilité de l'Administration du Territoire.
- les ONG étrangères signent des conventions avec le Ministère du Plan. Ces conventions donnent droit à certains avantages (exonération des droits de douane). Quelques ONG nationales (très peu) ont également des conventions avec le gouvernement.
- il existe également un statut d'association reconnue d'utilité publique, qui offre d'autres avantages (appui financier du gouvernement, reconnaissance extérieure). FOCSARENA bénéficie de ce statut.

^{xvii} Dans les trois pays étudiés, les ONG sont gênées d'être amalgamées avec l'ensemble des associations (quelque soit leur objet). Cependant elles n'arrivent pas à (ou ne souhaitent pas) résoudre elles mêmes le problème, par exemple en créant des collectifs d'ONG contrôlant strictement leurs adhérents. Pour les ONG, la solution doit provenir d'une révision du statut des ONG, ou de la création d'un statut à part. La plupart des ONG pensent que le gouvernement doit prendre en charge cette réforme. C'est d'ailleurs ce qui se fait actuellement au Cameroun et en RCA avec l'appui de la Banque Mondiale et la collaboration de groupes restreints d'ONG.

^{xviii} PNAE : Plan National d'Action pour l'Environnement, processus stoppé depuis la mutinerie.

^{xix} PNAE : Plan National d'Action pour l'Environnement; PAFT : Programme d'Action Forestier Tropical.

^{xx} On peut y voir l'expression de la faiblesse des collectifs d'ONG dans ces pays.

^{xxi} Notamment dans les pays qui ont une classe moyenne relativement développée, comme le Gabon.

^{xxii} Cela nous renvoie à un débat classique des programmes d'appui aux ONG : on veut que les ONG soient le sujet du programme, mais le programme en lui-même a des buts par rapport auxquels les ONG sont des objets.

^{xxiii} Par exemple, Enviro-Protect, le SIALD ou le CIEFE (Cf. annexe n°1 : le rôle des ONG camerounaises comme prestataires de services pour les ONG des pays focaux CARPE).

^{xxiv} Certains d'entre eux connaissaient le secteur ONG dans les pays voisins, mais d'autres non.

^{xxv} Ceci dit, à titre d'indicateur, on a rencontré en une semaine à Yaoundé autant d'ONG ayant un bureau que pendant les 6 semaines dans les 3 autres pays, c'est-à-dire 3.

^{xxvi} La même situation (zone soudanienne, organisation déjà ancienne des populations autour des productions, présence d'ALD et d'ONG dans les régions) existe en RCA, l'autre pays étudié à ne pas être majoritairement couvert par la forêt.

^{xxvii} La RCA travaille également sur ce point mais paraît moins avancée.

^{xxviii} CERUT: Centre for Environment and Rural Transformation